



LABORATOIRE ESPACES TRAVAIL

LABORATOIRE
ESPACES
TRAVAIL
(LET)

Tél : 01 53 72 84 65

Fax : 01 53 72 84 78

tevette@paris-lavillette.archi.fr

Site : www.let.archi.fr

Ministère de la Culture et de la communication
Direction Générale des Patrimoines
Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction
et du cadre de vie

Les architectes dans les secteurs publics et parapublics en France

La fonction publique de l'Etat et les salariés de grandes entreprises nationales

Synthèse

Thérèse EVETTE, Elise MACAIRE



ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE PARIS
LA VILLETTE

144

Avenue
de Flandre
75019 Paris

Rapport final

Juin 2013

Sommaire

Introduction	4
I. Repérage et enquête par questionnaire sur les AUE	5
1. Diversité des profils repérés.....	5
2. Enquête par questionnaire auprès des AUE	7
a) Présentation de l'échantillon.....	8
b) Formation et itinéraire vers le secteur public.....	8
c) Situation professionnelle actuelle	9
d) Rapports à l'Ordre des architectes et réseaux associatifs	13
3. Présentation des entretiens réalisés	13
II. L'itinéraire vers le secteur public	15
1. La découverte de l'architecture.....	15
a) Le choix de l'architecture	15
b) Les études	16
2. Les premiers emplois	18
a) Des expériences fondatrices	18
b) La confirmation de l'emploi et la carrière dans le secteur public ou parapublic.....	23
III. L'activité	29
1. Les missions et fonctions assurées	29
a) Emplois de la fonction publique	29
b) Emplois dans les entreprises publiques ou semi-publiques.....	35
2. L'environnement de travail et les compétences développées	37
a) Dans la fonction publique	37
b) Dans les entreprises publiques ou semi-publiques	40
c) Les compétences développées	42
IV. L'identité professionnelle	46
1. Être architecte	46
a) Culture du projet, vision globale, utilité sociale et anticipation	46

b) Direction d'équipe, soutien des maîtres d'œuvre et diversité des pratiques.....	48
2. La relation au monde de l'architecture et aux architectes	49
a) L'architecte démiurge, l'agence désorganisée, une « image perturbée ».....	49
b) Critique de enseignement et problèmes de déqualification.....	51
3. La relation au service public ou au secteur public.....	53
a) Exercer dans la fonction publique et promouvoir l'intérêt général de l'architecture	53
b) Exercer en entreprises : entre le secteur public et le secteur privé.....	55
 Conclusion.....	 56
 Annexes	 58
1. Présentation des entretiens	58
a) Les architectes de la fonction publique d'Etat	58
b) Entreprises publiques ou semi-publiques.....	58
2. Questionnaire	59
3. Sources	61
a) Les architectes de la fonction publique d'Etat	61
b) Les grandes entreprises publiques et semi-publiques	63

Introduction

La Sous-direction de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie, Direction Générale de Patrimoines, a confié au Laboratoire Espaces Travail une recherche sur les activités des architectes dans les secteurs public et parapublic. D'abord menée auprès des collectivités territoriales d'Ile-de-France puis élargie aux architectes exerçant dans les organismes publics et parapublics et ensuite à deux autres régions, Les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, l'étude est ici clôturée par une enquête auprès d'agents de la fonction publique d'Etat et d'entreprises publiques et semi-publiques d'envergure nationale.

Cette enquête sur les diplômés architectes de la fonction publique de l'Etat et des entreprises publiques ou semi-publiques a comporté trois volets : un repérage des architectes salariés et de la nature de leurs postes ; une enquête par questionnaire auprès des architectes identifiés ; et des entretiens auprès d'un échantillon d'architectes illustrant la variété des emplois et missions.

Ce rapport propose une synthèse en quatre parties. La première donne des éléments de cadrage sur les divers organismes et profils professionnels concernés par cette phase d'enquête ainsi que les résultats de l'enquête par questionnaire menée plus spécifiquement auprès des architectes-urbanistes de L'Etat. Les autres parties présentent les thèmes principaux de l'étude, à savoir : les trajectoires professionnelles, les activités et l'identité professionnelle.

Outre une meilleure connaissance des métiers de l'architecture, cette étude permet d'éclairer les rôles et les sphères d'influence des professionnels dotés d'un diplôme d'architecte dans les secteurs publics et semi-publics en matière de promotion de l'intérêt général et de la qualité de l'architecture.

I. Repérage et enquête par questionnaire sur les AUE

Le repérage de ces architectes diplômés a été réalisé de deux façons. La première est une exploitation de données disponibles sur les architectes de la fonction publique d'Etat bénéficiant de corps spécifiques de titulaires : Architectes et Urbanistes de l'Etat et Architectes en Chef des Monuments Historiques. Ce premier repérage a donné lieu à un recensement des architectes et de leurs missions. Un deuxième repérage a fait le point sur d'autres diplômés en architecture exerçant comme fonctionnaires de l'Etat, notamment dans les ministères dans les Ecoles nationales supérieures d'architecture, ou bien au sein de grandes entreprises nationales, sans toutefois qu'il soit possible de les dénombrer. Leur formation d'architecte n'est en effet pas répertoriée dans leur emploi, ou bien leur corps de titulaire recouvre des personnes d'autres disciplines. Sur cette base, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès des personnes dont les coordonnées étaient accessibles. Seuls les résultats portant sur les AUE peuvent ici être exploités, le taux de réponses s'avérant insuffisant pour les autres emplois.

1. Diversité des profils repérés

Le corps des **Architectes et Urbanistes de l'Etat** (AUE) est né en 1993 de la fusion de deux corps, celui des Architectes des Bâtiments de France (ABF) et celui des Urbanistes de l'Etat. Ce corps comporte deux spécialités « patrimoine architectural, urbain et paysager » (anciennement ABF) et « urbanisme-aménagement » (anciennement UE). Les architectes et urbanistes de l'État ont vocation à occuper des emplois de nature technique, scientifique, administrative, économique, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine, généralement dans des services déconcentrés de l'État (essentiellement les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ou dans des services d'administrations centrales.

En juin 2010, le Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique a réalisé un « Bilan statistique de la gestion du corps des Architectes et Urbanistes de l'Etat » (DGAFP). Ce Bilan compte 407 personnes dans ses effectifs au 31 décembre 2009, dont 58% dépendent du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et 42% du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)

Créé à la fin du XIXe siècle, le corps des **Architectes en Chef des Monuments Historiques** a deux types de missions : le conseil et la maîtrise d'œuvre de travaux de restauration. La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques dispose d'un

annuaire de 52 architectes, classés par département. Un DSA, formation complémentaire, prépare au concours d'ACMH et est délivré par l'Ecole de Chaillot. Le concours est organisé par le ministère de la Culture et de la Communication.

La fonction publique d'Etat comprend aussi environ 700 **enseignants et chercheurs** ayant une formation d'architecte¹. Ils sont les plus nombreux dans le corps des professeurs et des maîtres assistants des Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) qui sont sous la tutelle du MCC. Ils peuvent être aussi contractuels. Les architectes sont majoritairement présents dans le champ disciplinaire Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU). Mais ils sont aussi présents dans tous les autres champs de recrutement. Quelques-uns exercent aussi en tant qu'ingénieurs de recherche ou d'études dans des laboratoires de recherche des écoles d'architecture. On trouve aussi des diplômés architectes au sein de l'Education Nationale, dans l'enseignement secondaire (enseignement des arts plastiques et de la technologie) et dans l'enseignement supérieur (architectes titulaires d'un doctorat).

Lors de nos enquêtes précédentes, nous avons également repéré des fonctionnaires d'Etat architectes diplômés exerçant la maîtrise d'ouvrage dans des établissements d'enseignement supérieur (Universités) et au CNRS. Le même type de profil existe dans d'autres établissements publics, tels que l'Observatoire de Paris, notamment.

Les **différents ministères et services déconcentrés** emploient également des architectes. Dans les ministères, ils se trouvent généralement dans les services immobiliers en maîtrise d'ouvrage². La **préfecture de Police de Paris** emploie, quant à elle, plus d'une soixantaine d'architectes dont 40 environ sont « architectes de sécurité » et 27 affectés au Service des affaires immobilières. Les « architectes de sécurité » (AS) sont recrutés par voie de concours. Ce corps comporte trois grades : architecte de sécurité de classe normale, de classe supérieure et architecte de sécurité en chef. Les AS sont autorisés à exercer à titre personnel en libéral, dans l'enseignement ou l'expertise, à la hauteur de 25% d'un temps plein.

¹ En 2011 Ils sont au total 1135 titulaires et associés (tous champs confondus) dans les ENSA. Les écoles d'architecture accueillent également de nombreux vacataires (950 en 2011) dont certains ont obtenu récemment des contrats CDD ou CDI. Sur l'ensemble de ce personnel on peut (selon les informations données par les sites internet des écoles) estimer à environ 60% la proportion de diplômés architectes. Environ 680 diplômés architectes figureraient ainsi parmi les titulaires et associés, auxquels il faut ajouter des contractuels. Signalons également que nombre de postes associés et contractuels sont à temps partiel. *Bilan 2011 de la formation professionnelle, Tableaux de synthèse - 1ère partie*, Ministère de la culture et de la communication / SG / SRH / DRMF, juin 2012.

² Lors de l'enquête par entretien, nous avons appris l'existence de personnels non titulaires recrutés au cours des années 1980 dans l'ancien ministère de l'Equipement. Environ 600 architectes contractuels recrutés par d'arrêté ministériel avaient ainsi été dénombrés. Aujourd'hui, ces architectes partent à la retraite. Les postes occupés qu'ils occupaient couvraient différents domaines : aménagement et urbanisme, habitat et logement, et construction.

Les **grandes entreprises nationales** - ou établissements publics de très grande taille - emploient des architectes dans leurs services immobiliers ou d'aménagement. Ils n'y sont pas répertoriés en tant que tels et leur repérage est plus difficile³.

D'autres profils ont été par ailleurs identifiés tels par exemple l'emploi d'architectes-conseils que nous n'avons par retenus pour l'enquête au regard de l'aspect ponctuel de leurs interventions⁴. C'est le cas également des enseignants vacataires des ENSA.

2. Enquête par questionnaire auprès des AUE

Le corps de AUE a fait l'objet dans cette phase de recherche d'une enquête spécifique par questionnaire permettant d'avoir une vue d'ensemble sur leurs emplois et activités. Les thèmes abordés sont les mêmes que lors des précédentes enquêtes par questionnaire, à savoir la formation et l'itinéraire professionnel aboutissant à l'entrée dans le secteur public, les emplois occupés et les missions exercées ainsi que les réseaux ou associations auxquels ils participent⁵.

Cette enquête a été rendue possible grâce à l'existence de l'annuaire de leurs associations professionnelles accessible sur le site de l'Anabf. Le questionnaire a été diffusé par courriel à l'ensemble des AUE de cet annuaire. Sur 420 adresses collectées, 364 ont pu être atteintes, et 99 AUE ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse global est de 27%, correspondant à 39% pour les AUE de la filière MEDDE et à 18% pour ceux de la filière MCC.

En introduction à la présentation des résultats de cette enquête, il faut souligner le fort intérêt manifesté par les AUE qui y ont participé : 78% d'entre eux sont en effet disposés à la poursuivre et à en connaître les résultats.

³ Les informations données par les personnes enquêtées nous fournissent une estimation des effectifs de diplômés architectes dans les entreprises : environ 30 à la SNCF, 3 à RFF, 41 à la RATP, 18 à La Poste, et une quinzaine aux Aéroports De Paris en plus de ceux exerçant dans la filiale spécialisée et internationale ADPI.

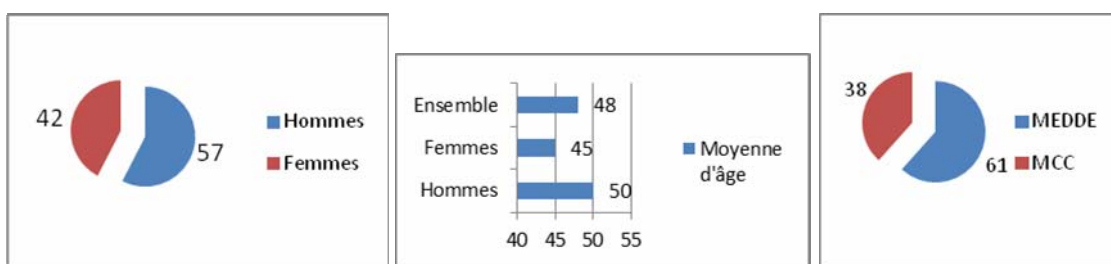
⁴ L'emploi d'architecte-conseil est considéré comme une activité complémentaire de celle d'architecte maître d'œuvre. Il a été créé après la guerre dans le contexte de la reconstruction (architectes conseils de la reconstruction). Ce sont des architectes du secteur privé recrutés par un appel public à candidature. Les architectes conseils de l'Etat ont créé une association « Le corps des architectes conseils de l'Etat » qui dispose d'un site internet et publie un annuaire répertoriant 142 architectes en 2013. Ils sont 96 à exercer pour le compte d'un département, 18 pour une Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC), 6 « en centrale » (2 au MCC-DGP, et 4 au MEDDE dont 3 à la DGALN et 1 au PUCA). 14 sont en disponibilité et 6 en attente d'affectation.

⁵ Voir questionnaire en annexe.

a) Présentation de l'échantillon

Quelques données globales sur le corps des AUE ont été publiées par le ministère du Travail en 2010 qui permettent de situer l'échantillon des répondants à notre enquête. Ces données identifiaient 407 AUE parmi lesquels la filière « Equipement » représentait 42% et la filière « Culture » 58% des effectifs, respectivement 61% et 38% dans notre échantillon. La répartition de cet échantillon entre les deux filières est donc inverse de celui de leur recensement de 2010, ce que présageaient les taux de réponse très inégaux. Les caractéristiques démographiques de l'échantillon se rapprochent davantage des données globales du ministère du Travail, avec 58% d'hommes et 42% de femmes (63% et 37%, données 2010). Comme dans les enquêtes précédentes, les femmes ont davantage répondu. Elles sont plus jeunes que les hommes, comme dans les données globales : les âges moyens sont de 45 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes (44 ans et 6 mois pour les femmes et 49 ans et 4 mois pour les hommes, données 2010). Concernant les fonctions des AUE, le ministère du Travail distingue l'exercice en services déconcentrés, en administration centrale et ailleurs. L'échantillon de notre enquête respecte les ordres de grandeur globaux : respectivement 67%, 7% et 26%, contre 79%, 8% et 11%, les variations pouvant en partie être imputées aux modes de classement. Dernier élément permettant de situer notre échantillon, la répartition par grade : elle est de 50,5% pour les Architectes Urbanistes de l'Etat en Chef (AUEC) et 49,5% pour les AUE, contre 46% et 54% dans les données de 2010.

Ainsi l'échantillon de l'enquête est relativement fidèle à l'image globale de la démographie du corps mais surreprésente les AUE de la filière Equipement. Les données portant sur les missions exercées étant exploitées séparément par filière, ce déséquilibre n'influe pas sur leur description.



b) Formation et itinéraire vers le secteur public

Près de moitié des AUE enquêtés ont fait leurs études en Ile de France (46%). Environ la moitié d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'architecte depuis 1990 (essentiellement le DPLG), de même que leur premier emploi situé en agence d'architecture pour 53% d'entre eux et dans le secteur public ou parapublic pour 35%, signalant une orientation précoce vers ce secteur.

Outre la formation post-concours AUE, ils sont très nombreux à avoir effectué une formation complémentaire de haut niveau (78%) : notamment DESS d'urbanisme et d'aménagement

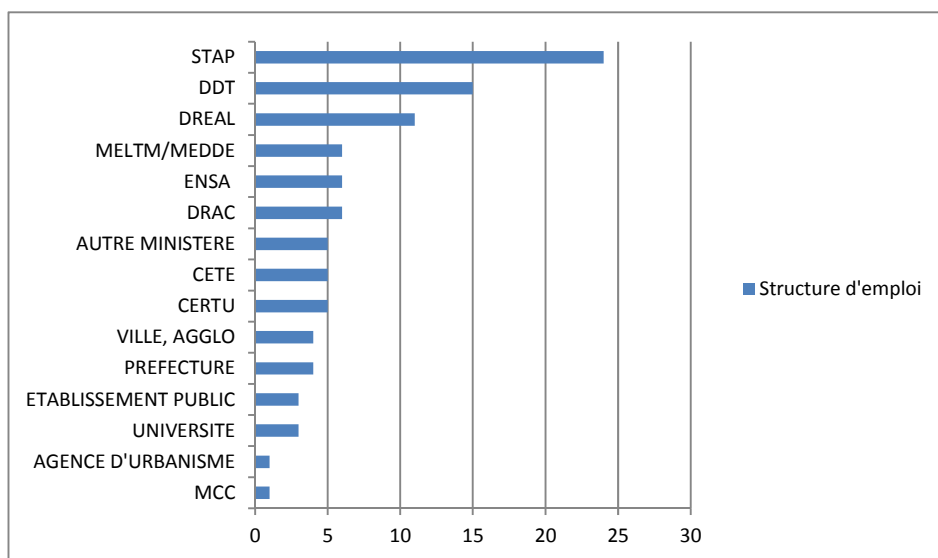
(souvent à Sciences Po), DEA d'architecture, d'histoire de l'art ou d'aménagement, diplôme en patrimoine de l'école de Chaillot, master 2 de paysage, et bien d'autres encore dans les domaines de histoire, sciences sociales économie, management ou arts plastiques ; quelques-uns ont un doctorat et trois sont architectes-ingénieurs. 18% indiquent avoir suivi une ou des sessions de formation continue.

c) Situation professionnelle actuelle

Leurs structures d'emploi actuel se répartissent dans l'ensemble des régions françaises de métropole et d'outre-mer, excepté l'Alsace et la Guyane. Un AUE travaille à l'étranger dans une université. L'Ile-de-France en regroupe un quart, Rhône-Alpes 20% ; avec le Midi Pyrénées et PACA, ces régions réunissent 53% des AUE ayant répondu à l'enquête.

Les AUE de l'échantillon travaillent au deux tiers dans les services déconcentrés de l'Etat, essentiellement STAP (24%), DDT (15%), DREAL (11%) et DRAC (6%). Les autres emplois sont en centrale, pour des fonctions administratives, d'étude ou de conseil auprès d'instances administratives ou politiques ; ils dirigent des établissements publics sous tutelle du MEDDE ou du MCC. D'autres sont gestionnaires de patrimoine dans les autres ministères, responsables de l'urbanisme dans des collectivités territoriales ou responsables d'opérations immobilières dans les universités, l'un enseigne dans une université étrangère.

Témoignant de la mobilité du corps, 58% des AUE enquêtés occupent leur poste actuel depuis moins de 5 ans, mais dix AUE y sont depuis plus de 20 ans. 15 AUE indiquent exercer une activité complémentaire, principalement dans l'enseignement et la recherche.



Comme il a été indiqué, 38 travaillent dans la filière MCC et 61 dans la filière MEDDE, parmi lesquels six sont en détachement. Sur l'ensemble, la moitié sont architectes urbanistes de l'Etat en chef, parmi lesquels 3 inspecteurs généraux et une experte de niveau II.

Les AUE de la filière Equipement travaillent généralement dans des structures plus grandes que ceux de la filière Culture. 22% des premiers et 31% des seconds y sont les seuls architectes. 54% des deux filières ont de 1 à 4 collaborateurs architectes.

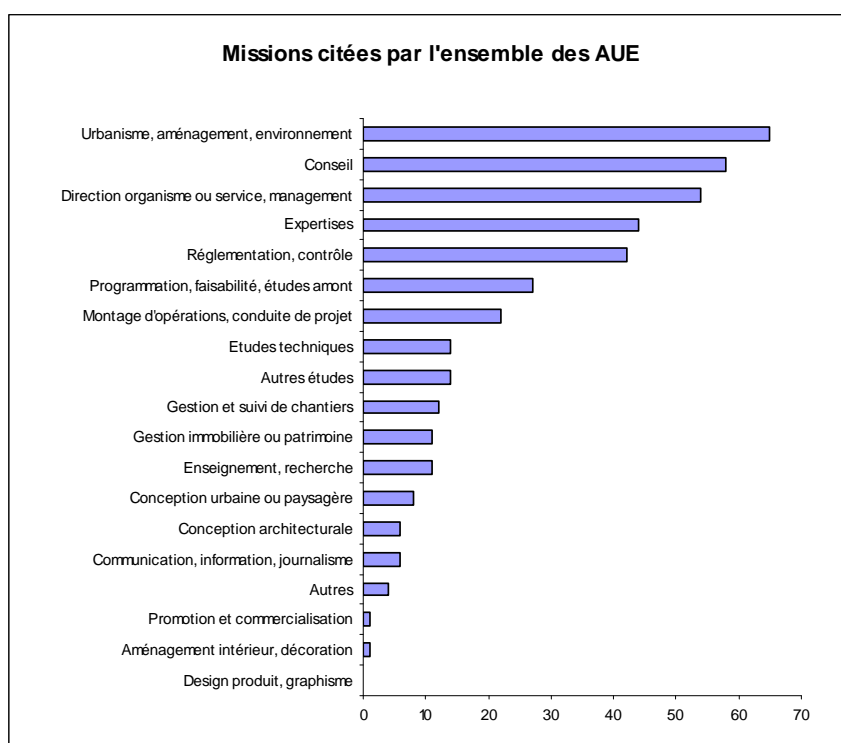
Les fonctions et missions

Les fonctions et missions des AUE diffèrent selon leur affectation mais il est possible d'en donner une vision d'ensemble et de distinguer les activités des deux filières.

86% des AUE n'exercent pas la maîtrise d'œuvre dans leur activité principale, mais près des deux tiers l'ont cependant exercée précédemment, pendant 7 années en moyenne. Près de la moitié exercent exclusivement des fonctions autres que celles liées au cycle des projets de bâtiments ou des aménagements urbains et paysagers (maîtrise d'ouvrage, AMO, maîtrise d'œuvre, gestion de patrimoine). Ceci est lié à l'importance des fonctions d'étude, de conseil et d'expertises, de pilotage et de portage des politiques publiques ou de contrôle réglementaire. 20% indiquent néanmoins des fonctions de maître d'ouvrage, associées parfois à celles d'AMO, et 11% des fonctions de maîtrise d'œuvre. Les différents types de fonctions sont ainsi exercés de façon exclusive ou conjointe. On notera qu'en matière d'études, les notions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont parfois utilisées pour décrire les relations avec les prestataires extérieurs ou les commanditaires.

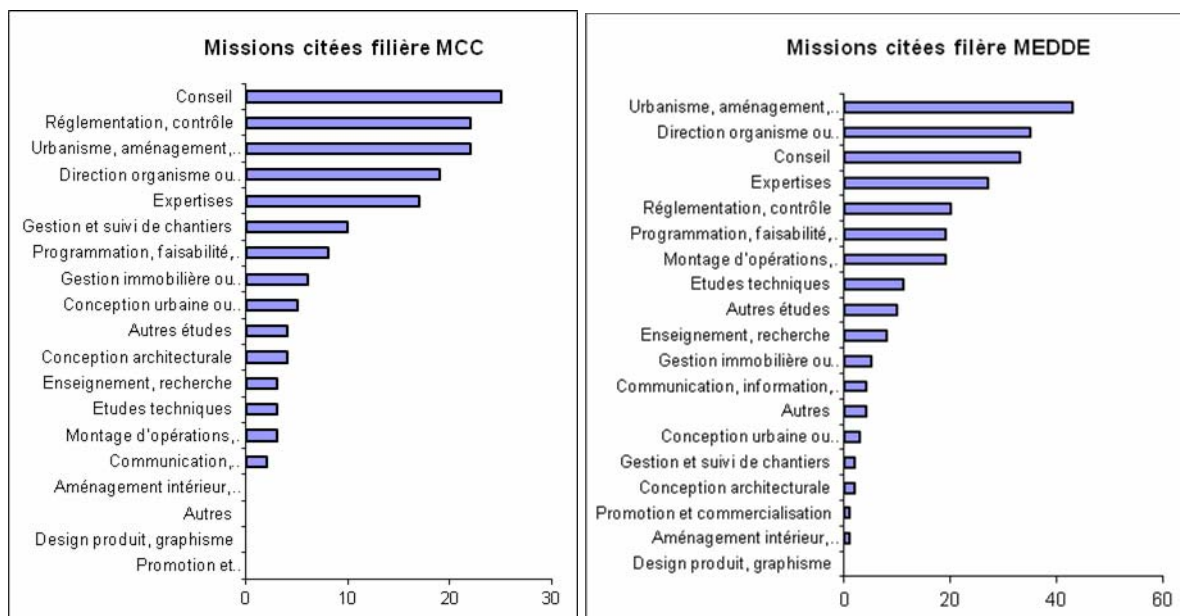
Les deux tiers des AUE interrogés citent, comme on peut s'y attendre, les missions d'urbanisme, aménagement et environnement et 59% celles de conseil, suivies de la direction d'organisme, de service ou le management (55%), des expertises (44%) puis de la réglementation et du contrôle (42%) qui sont les domaines majeurs d'intervention de ce corps professionnel. Significatifs aussi l'importance des études de diverses natures, du montage d'opération et de la conduite de projet. Cet ensemble recouvre un large éventail des missions liées à l'élaboration, au pilotage et à la mise en œuvre des politiques publiques par les instances de l'Etat et les organismes qui lui sont liés.

(Valeur = nombre d'AUE citant la mission)



La prééminence des missions varie largement selon les filières d'exercice de l'activité. Les AUE du ministère de la Culture, dont 25 sont ABF, assurent en priorité des missions de conseil (66%) et de réglementation et de contrôle, à part égale avec les missions d'urbanisme, aménagement, environnement (ou paysage) (58%). Les AUE de la filière Equipement indiquent d'abord l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement (70%), la direction d'organisme ou de service (57%) et le conseil (54%). Les deux filières citent de façon voisine, les missions d'expertises (45 et 44%) ou les études amont et la conduite d'opération, un peu plus fréquente dans la filière MEDDE. Les études, techniques ou autres y sont aussi davantage présentes. On notera la présence de l'enseignement ou de la recherche.

Les deux filières divergent fortement sur les missions de réglementation et de contrôle, puisque seuls 33% des AUE « Equipement » les citent contre 66% de l'autre filière, de même que sur la gestion et le suivi de chantier, mission essentiellement dévolue aux ABF du ministère de la Culture.



(Valeur : nombre d'AUE citant la mission)

Les territoires concernés par l'activité des AUE sont principalement d'échelles départementale et régionale, mais plus de la moitié citent l'échelle nationale, européenne ou internationale.

Près de la moitié des AUE enquêtés ne rapportent leur activité à aucun type de projet spatial, tel que présenté dans la rubrique « programmes » du questionnaire. Un AUE souligne de façon significative que son activité consiste à accompagner des initiatives privées et publiques sur l'ensemble des thèmes et programmes énoncés. Les autres citent essentiellement les projets d'aménagement urbain et de paysage, la réhabilitation et l'entretien de bâtiments dont les monuments historiques, mais aussi les logements, la voirie et les transports.

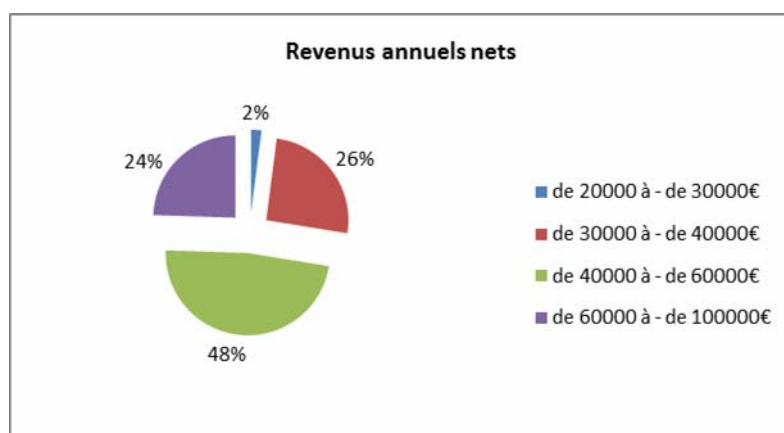
Le rapport à la décision

Cette enquête aborde le rapport à la décision à travers deux items : la responsabilité hiérarchique et la responsabilité dans la décision. Ces deux éléments ne résument certes pas l'influence exercée par les AUE dans l'action publique, mais ils constituent des indices de la position hiérarchique et de la perception de la responsabilité. Le trois quarts des AUE de l'échantillon dirigent un organisme, un service ou une équipe, même s'ils sont moins nombreux à citer la direction ou le management dans leurs principales missions. Les fonctions hiérarchiques sont plus répandues au ministère de la Culture et de la Communication, mais pour des services ou des équipes de taille moindre. Parallèlement, plus des trois quarts des AUE déclarent avoir la responsabilité de la décision, parfois associée à l'aide à la décision, selon les dossiers ou les situations. Une exploitation plus détaillée des postes occupés et des fonctions, parfois brièvement décrites par les AUE qui ont répondu au questionnaire, permettrait de développer ce point en complément des entretiens réalisés au cours de la recherche.

Rémunérations

90% des AUE enquêtés travaillent à temps complet, 10% à temps partiel (souvent 80% du temps plein). Un AUE indique travailler sur contrat CDD, tous les autres percevant un traitement de fonctionnaire.

Près des trois quarts des rémunérations (72%) sont supérieures à 40 000€ euros de revenus nets avant impôt. Notre échantillon ne présente pas de différence significative sur ce point entre les deux filières d'AUE. Par contre, les rémunérations sont significativement liées à l'âge des agents.



d) Rapports à l'Ordre des architectes et réseaux associatifs

Une petite minorité des AUE enquêtés est inscrite à l'Ordre des architectes (15%), ceux de la filière Culture l'étant un peu plus. Ils le sont sous les modes d'exercice fonctionnaire, et l'un d'eux comme membre d'un CAUE. Un AUE exerce également en libéral. Parmi les non-inscrits, près de la moitié l'ont été antérieurement, principalement sous les modes d'exercice libéral ou fonctionnaire.

57% des AUE de l'échantillon participent à une ou plusieurs associations ou réseaux. 80% de ces personnes sont membres de réseaux liés directement à la profession (notamment les associations des AUE, pour ceux qui donnent des précisions), 38% de réseaux de diffusion de la culture architecturale, 25% de réseaux d'information ou de formation et, enfin, 34% sont membres d'autres associations.

Ainsi, au-delà de leur activité professionnelle proprement dite, les AUE sont actifs dans les milieux de l'architecture, de l'urbanisme ainsi que dans différentes sphères sociales.

3. Présentation des entretiens réalisés

Dans la continuité des enquêtes précédentes, la diversification des organismes employeurs a présidé à la sélection des personnes pour les entretiens, ainsi que le choix de profils différenciés permettant d'illustrer l'éventail des métiers.

Nous avons également conservé le cadre géographique de l'enquête circonscrit par les trois régions Ile-de-France, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Chez les AUE, nous avons rencontré deux personnes de la spécialité « patrimoine architectural, urbain et paysager », l'une est chef de STAP et l'autre est Conservateur régional des monuments historiques (CRMH) dans une DRAC, ainsi que trois personnes de la spécialité « urbanisme-aménagement » dont une exerce dans les services centraux du ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et deux dans les services déconcentrés : Centre d'études techniques de équipement (CETE), service apportant des prestations d'ingénierie dans les différents domaines du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement d'une Région, également service déconcentré du MEDDE.

Nous avons ensuite réalisé deux entretiens avec des personnes occupant des fonctions dans d'autres ministères que celui de la Culture et de la communication, du MELT ou du MEDDE. Le premier est aussi AUE et appartient au Service des infrastructures du ministère de La Défense et l'autre est ingénieur des services techniques du ministère de l'Intérieur employé en préfecture. L'enquête s'est poursuivie auprès d'un ACMH également Inspecteur général des monuments historique (IGMH) et de trois enseignants dont deux en Ensa (dans les champs

Théorie et Pratique de la Conception Architecturale et Urbaine, d'une part, et Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture, d'autre part) et un professeur associé de l'université dans une faculté de droit et sciences sociales.

Du côté des entreprises, nous avons rencontré cinq personnes : deux dans le secteur des transports terrestres (secteur ferroviaire et transports urbains), deux dans les secteurs aéroportuaire et du transport aérien, La troisième exerce dans le secteur de la distribution du courrier.

Au total, 16 entretiens ont été réalisés dont 11 avec des agents de la fonction publique (dont un contractuel) et 5 avec des employés d'entreprises publiques ou semi-publiques (ils ont tous des contrats de droit privé et sont en CDI). 10 se trouvent en Ile-de-France et 6 dans les deux autres régions (3 dans les Pays de la Loire et 3 en Poitou-Charentes). La moyenne d'âge des personnes rencontrées est de 52 ans et, parmi elles, 4 sont des femmes et 4 sont inscrits à l'Ordre des architectes.

Les domaines de compétence de nos interlocuteurs sont variés et couvrent le bâti, l'urbanisme, l'aménagement, le paysage et, pour ceux dont c'est la spécialité, les monuments historiques. Les AUE exercent souvent des fonctions réglementaires et de missions de contrôle mais assurent aussi le rôle de conseil et d'expertise. Ils sont fréquemment responsables d'un service ou assurent des fonctions d'encadrement. Les autres personnes rencontrées exercent, à divers niveaux de responsabilité, dans le champ de la maîtrise d'ouvrage, excepté deux architectes maîtres d'œuvre, l'ACMH et l'enseignant du champ TPCA.U.

Les résultats de cette enquête par entretiens approfondie sont présentés dans la suite de ce rapport qui en propose une synthèse en trois parties :

- les trajectoires professionnelles des personnes, allant de la découverte de l'architecture aux premiers emplois dans le secteur public ou parapublic,
- les activités qui sont décrites au travers des missions et fonctions assurées, de l'environnement de travail et des compétences développées,
- et enfin l'identité professionnelle appréhendée à partir de leur vision de l'architecte, de leur relation au monde de l'architecture ainsi que de leur rapport au service public ou au secteur public.

II. L'itinéraire vers le secteur public

1. La découverte de l'architecture

Selon les parcours des personnes rencontrées, la découverte de l'architecture apparaît différemment. Présentes parfois très tôt dans la biographie de certains, les représentations de l'architecture et de sa pratique évoluent jusqu'aux premières expériences professionnelles.

a) Le choix de l'architecture

Les origines familiales des professionnels interrogés sont souvent plus aisées que dans les enquêtes précédentes sur les architectes dans la fonction publique territoriale et le secteur parapublic. Elles contribuent souvent à l'orientation vers l'architecture. Ainsi nombre de nos interlocuteurs ont des architectes, des ingénieurs ou des artistes dans leur entourage proche. Cinq d'entre eux ont un ou des architectes parmi les membres de la famille. Cette profession se présente alors comme une forme d'héritage ou comme un métier passionnant. Par exemple, un enseignant en école architecture s'inscrit pleinement dans une filiation : son père, son grand-père et son arrière-grand-père étaient architectes. Il se retrouve en quelque sorte « l'héritier du nom » et doit l'honorer. Deux AUE ont un père ou un oncle architecte. L'une voit dans l'architecture un domaine offrant une très « grande pluridisciplinarité ». Cherchant une formation généraliste, elle découvre, lors d'un début de formation littéraire, la géographie urbaine qui conforte son intérêt pour l'urbanisme et l'architecture. Le deuxième, fils de médecin, a fréquenté la « planche à dessin » dès l'enfance avec son oncle architecte qui l'a très tôt « assis sur le tabouret ». Deux architectes maîtres d'ouvrage sont également issus d'une famille d'architectes. L'un d'eux obtient le diplôme de l'Ensad avant d'intégrer les études d'architecture.

Plusieurs personnes sont issues d'un milieu d'ingénieurs ou d'artistes. L'un est sensibilisé à la construction par son grand-père, mais tente d'abord une carrière médicale, à l'image de ses parents, avant de s'orienter vers l'architecture. Un AUE issu d'une famille d'ingénieurs et de magistrats voulait dès l'enfance « s'occuper de l'espace et de la ville ». Très doué pour le dessin, une option en arts plastiques choisie dans le cadre d'un bac scientifique le conforte dans son orientation. Enfin, deux salariés en entreprise sont de familles d'architectes ; pour eux, être architecte se présente comme un métier sérieux mais aussi plus « ouvert » que l'ingénierie.

Certains sont aussi particulièrement sensibilisés à l'art et au dessin. Issu d'un milieu d'artistes, l'un des AUE se voit conseiller l'architecture. Un ACMH, qui tout petit voulait déjà être

architecte, a des parents « ouverts sur l'art et la culture ». Comme son frère il choisit les études architecture. D'autres encore sont incités dans ce choix par des membres de la famille, eux-mêmes attirés par ce métier.

Enfin, trois personnes découvrent l'architecture au travers de rencontres extra familiales au cours de leurs études secondaires : contact avec un architecte étranger, participation à un chantier bénévole de la restauration de monuments et rencontre d'un architecte en chef des monuments historiques décisive pour le choix d'un métier d'ACMH ou ABF ; découverte au cours d'un travail d'été d'une activité « proche du *facility management* » jugée très intéressante ; ou bien encore conseil reçu au salon de l'étudiant alors qu'on cherche une formation dans le domaine de l'aménagement du territoire et « coup de cœur » aux portes ouvertes d'une école d'architecture.

Le désir d'architecture est ainsi fréquemment situé tôt dans l'enfance par nos interlocuteurs. Le milieu familial joue un rôle important dans le choix de l'architecture. Les parents appartiennent souvent aux catégories socioprofessionnelles supérieures où, sauf exception, sont véhiculées des représentations positives de l'architecte. Ils accompagnent alors leur enfant jusque dans le choix de l'école. Comme dans les enquêtes précédentes, l'architecture apparaît comme un domaine à la fois « ouvert », artistique, et scientifique et sérieux, un « vrai » métier qui s'oppose parfois aux autres professions artistiques.

b) Les études

Le moment des études est bien sûr un moment privilégié de découverte du domaine. Les architectes rencontrés réalisent leurs études dans un temps plutôt court et, pour certains, tout en poursuivant un double cursus. La plupart estiment avoir été un « bon élève ». Leurs parcours d'étude sont assez variés, mais permettent à tous de situer l'architecture et le métier d'architecte dans un contexte plus large. Deux personnes choisissent l'Ecole Spéciale d'Architecture qui paraît plus stable durant la période post-soixante-huitarde. Alertée sur l'absence de débouchés (période de « crise »)⁶, une future AUE s'inscrit en urbanisme à l'université de Vincennes. L'époque lui semble passionnante : création du ministère de l'Equipement et début de la mise en place de politiques publiques sur la montagne où le littoral. Pendant l'été, elle travaille à la SNCF et à l'IAURIF. Assistante d'enseignement sur le thème de l'habitat vernaculaire à la fin de ses études, elle obtient simultanément son DPLG et une licence d'urbanisme. Le directeur de l'immobilier en entreprise entre à la même période à l'ESA et pour des raisons identiques.

⁶ Comme dans les enquêtes précédentes, le contexte de « crise » est très régulièrement cité, quel que soit la période.

Quatre architectes font leurs études à l'école de Versailles. Un AUE y découvre une grande variété de matières qui l'intéressent, dont l'anthropologie. En véritable globe-trotter, il visite plus de 100 pays et obtient une bourse d'une année aux USA. Une autre AUE se passionne pour les enseignements sur la ville, apprend le dessin et son rôle dans l'analyse urbaine et découvre la dimension « politique » de l'architecture à travers « la question de la ville » et « des sujets comme le logement social ou l'équipement public » ; elle y découvre aussi les différents modes d'exercice de l'architecte. Elle est alors marquée par la « figure » de l'architecte « comme conseiller du politique » et développe son réseau en participant notamment à un mouvement national d'étudiants en architecture. Un autre architecte, aujourd'hui chargé de l'urbanisme dans une entreprise, apprécie également à Versailles le travail sur la ville et les voyages d'études. Un autre de nos interlocuteurs, ingénieur des services techniques en ministère, choisit l'école de Versailles pour son orientation sur « l'histoire de l'architecture ». Attiré par le patrimoine il y découvre l'architecture contemporaine, mais s'oriente vers une autre école dont il préfère la pédagogie organisée en ateliers. C'est aussi le choix de l'ABF qui apprécie cette forme d'enseignement « traditionnel ». Ces quatre personnes travaillent en agence d'architecture pendant leurs études.

Deux autres personnes changent d'école au cours de leur cursus. L'un des enseignants rencontrés intègre, sur les conseils de son père, en 1979 l'atelier C du Grand Palais puis l'UP6 (actuellement Paris-La Villette) qui correspond mieux à ses centres d'intérêt. Il effectue parallèlement un service civil au secteur d'études de l'Institut Français d'Architecture où il réalise un atlas et des expositions sur l'histoire de Paris, puis organise un cycle de conférences au Pavillon de l'arsenal. Une autre personne entre également en cours d'études à l'école de Paris-La Villette. Il participe, lors de voyages d'étude à des projets sociaux de construction aux États-Unis et au Burundi. À la fin de ses études, il travaille dans une entreprise générale de BTP et fait son service civil dans un CAUE. Son travail de fin d'étude associe les échelles de la planification, de l'urbanisme et de l'architecture. Un autre de nos interlocuteurs choisit dès le début l'UP6 et découvre le caractère cosmopolite de l'école. Le monde de l'architecture lui y apparaît « extrêmement vivant ». Son sujet de diplôme porte sur les espaces publics des villes nouvelles, un sujet qu'il considère « très sociologique ».

Deux architectes font leurs études à l'école d'architecture de Paris La Défense. Le premier, aujourd'hui ACMH, s'oriente très tôt vers le patrimoine, l'histoire de l'art et l'archéologie en visant le concours d'ACMH. Il prépare parallèlement une licence d'histoire de l'art à l'université de Paris I. Son travail de diplôme, en 1980, porte sur l'architecture cistercienne. Une autre architecte apprécie le dynamisme de cette école où elle découvre la démarche de projet et le travail en équipe. Elle s'intéresse à l'histoire de l'architecture et à l'urbanisme sur lequel portera son travail de fin d'études (1997). Souhaitant faire un projet « qui correspond à une demande réelle », elle fait un stage de 18 mois dans l'atelier d'urbanisme d'une collectivité où elle travaille

à la reconquête d'un quartier situé à la frange d'un site moyenâgeux. Auparavant, elle avait aussi travaillé l'été en agence d'architecture.

Deux personnes ont une double formation. L'un, diplômé de l'Ensad et entré par équivalence en 3^{ème} année d'architecture à l'école de Belleville, a le sentiment de ne pas avoir pleinement profité des enseignements proposés par l'école. Un autre est déçu par la faible disponibilité des enseignants de son école et décide de travailler parallèlement en agence où il apprend, au contact d'autres architectes, à « lire un programme », réaliser des esquisses et répondre sur un sujet concours. Un autre interlocuteur a fait ses études à l'ENSAIS. Durant ses études, il s'intéresse à la pédagogie, crée une association d'étudiants architectes et, pour le diplôme, fait un projet d'école architecture.

Enfin, une dernière architecte, aujourd'hui enseignante en école d'architecture, effectue ses études en Roumanie, après un difficile concours d'entrée. En quatrième année, elle vient en France dans le cadre du programme d'échange Erasmus. Elle obtient son diplôme en 2002, major de sa promotion, sur un sujet de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle en technopôle. Souhaitant poursuivre ses études elle s'inscrit dans un DESS d'urbanisme à Bordeaux dont elle regrette le caractère professionnalisant, tout en travaillant dans des agences d'architecture.

Ces parcours d'études illustrent une variété des centres d'intérêt qui croisent la diversité de l'offre pédagogique donnée par les différentes écoles. Des éléments communs apparaissent cependant, tels que l'histoire, les sciences sociales, l'urbanisme ou la politique, ou encore la diversité des métiers d'architecte, notamment à travers des expériences de stages et de travail bénévole ou rémunéré durant les études.

2. Les premiers emplois

Les premières expériences professionnelles sont fondatrices de la carrière future. Elles procèdent de l'obligation du service militaire, de la recherche d'une formation complémentaire, ou encore des premiers emplois en agence d'architecture. Ensuite, quatre familles de trajectoires se dessinent : la filière de la culture (AUE-ABF par laquelle passe aussi l'ACMH), la filière de l'équipement (les autres AUE), la maîtrise d'ouvrage en entreprise et enfin l'enseignement.

a) Des expériences fondatrices

Certains hommes cherchent ainsi une alternative au service militaire auquel ils sont astreints, deux choisissent le service civil, à l'IFA et en CAUE, quatre jeunes diplômés partent

comme volontaires ou en coopération⁷. L'un part à l'agence d'urbanisme de la Réunion. A son retour, faute d'emploi salarié il débute l'activité libérale, mais ne peut faire face aux charges financières. Il obtient un emploi de contractuel dans une DDE au grade d'ingénieur des travaux publics de l'État. Le second s'installe à la sortie des études en libéral avec un jeune confrère. Lors de son service militaire, il opte pour le volontariat de l'aide technique au ministère de l'Équipement. Il part lui aussi à DDE de la Réunion, également sur un poste d'ingénieur des travaux publics de l'État, avec comme mission l'adaptation du cadre réglementaire et technique à la production du logement social dans les DOM et monte notamment des réalisations expérimentales de logement social avec auto-construction. A son retour en métropole en 1997 son activité libérale ne lui convient plus et il obtient un poste dans une Région, au service en charge des lycées. Il s'occupe alors de la rénovation des établissements et de projets de constructions universitaires en maîtrise d'ouvrage. La vétusté des bâtiments nécessite de grandes opérations de restauration, dont il assure le suivi depuis les programmes et les concours de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'appel d'offre d'entreprises, en collaboration avec la DDE et des ingénieurs TPE. Son intérêt pour le patrimoine le décide à entrer à l'école de Chaillot. Une nouvelle équipe arrive à la tête de la Région, les grands projets sont stoppés et le service est réorganisé. Il décide alors de passer le concours d'AUE qu'il réussit en 2000.

Les deux autres choisissent la coopération et vont au Maroc. L'actuel directeur de l'immobilier en entreprise travaille sur des projets d'urbanisme avec l'étudiant marocain avec qui il a réalisé son diplôme d'architecture. Il y reste deux années et doit rentrer en France pour des raisons familiales. L'actuel professeur en université souhaite aussi aller en coopération à l'étranger. En attendant de pouvoir partir, il travaille dans l'agence d'un architecte agréé, également designer. Il y collabore avec des gens formés à l'école Boule, pour des entreprises. Il part ensuite comme volontaire dans un centre de formation de cadres techniques du ministère de l'Intérieur marocain. Il y donne des cours en architecture, en technologie et en dessin du bâtiment pour lesquels il développe une pédagogie de projet appropriée au contexte des collectivités locales qui recrutent les techniciens. A la Direction de la formation des cadres à Rabat, il assure ensuite la coordination des centres et la formation des enseignants. Au bout de cinq ans, il choisit de rentrer en France où, parmi plusieurs opportunités, il choisit un poste de directeur de la formation à l'UNIL (Union nationale interprofessionnelle du logement) où il sera ensuite directeur des Services aux adhérents. Perdant cependant de l'intérêt pour cette activité, il finit par créer sa propre entreprise de consultant en « architecture du développement », dans les domaines du développement territorial et du développement durable. Parallèlement il devient aussi salarié quelques jours par mois dans un Conseil Général et démarre une thèse sur la place du processus de connaissance dans le développement territorial.

⁷ Sur les 12 hommes, la moitié ont choisi un service civil, dont l'objection de conscience, ou la coopération.

Ceux qui accompagnent leurs premières expériences d'une formation complémentaire sont ainsi assez nombreux. Ils s'inscrivent en DEA (parcours d'enseignants ou d'urbanistes de l'Etat) ou à l'école de Chaillot (parcours d'ABF). A l'issue de ses études, une ancienne étudiante à l'ESA s'installe en libéral dans le domaine de l'aménagement et l'urbanisme. Elle enchaîne plusieurs contrats de 1979 à 1982 en villes nouvelles et en CAUE, et réalise notamment une plaquette sur l'habitat bioclimatique et les énergies renouvelables, une exposition et diverses missions de conseil. Parallèlement, elle suit le cycle de Formation interdisciplinaire en aménagement et urbanisme (FIAU) au Centre de recherche urbaine où elle rencontre une urbaniste de l'État qui l'incite à se présenter au concours. Une autre future AUE se forme à la recherche, après divers emplois en agence d'architecture de 1991 à 1994. Inscrite en DEA à l'école d'architecture de Belleville, elle assiste alors, pour l'édition d'un livre, un enseignant avec elle travaillera pendant 10 ans dans le domaine de l'urbanisme. Elle conserve une activité d'architecte en tant qu'associée puis débute une thèse sur la représentation graphique des schémas directeurs.

Les deux enseignants maîtres assistants en école d'architecture ont aussi obtenu un DEA. Une fois diplômé, le premier travaille sur diverses expositions et en agence d'architecture. Il monte sa propre agence en 1992. Lauréat du concours des « jeunes architectes »⁸, il obtient alors une première commande qui enclenche divers projets. Etant en contact avec le milieu de la recherche et de l'enseignement, il passe un DEA. En 1993, il se présente au concours de recrutement des enseignants en école architecture, au cours duquel le jury lui conseille, vu son jeune âge, de commencer par des vacances. Il est ainsi recruté dans une école pour enseigner le projet d'architecture en première année. L'autre enseignante se spécialise dans les plans locaux d'urbanisme à la suite du DESS qu'elle a effectué à Bordeaux. Elle est alors employée dans des collectivités, dans des bureaux d'études et dans une DDE. Décidée à préparer une thèse, elle s'inscrit dans un DEA à l'Institut d'urbanisme de Paris. Tout en travaillant, elle écrit son mémoire qui sera publié. Elle obtient une bourse pour préparer une thèse sur l'affirmation de l'image de la capitale roumaine au travers de l'architecture. Parallèlement, elle organise des colloques et publie. Elle soutient son doctorat en 2009 et hésite ensuite à rentrer dans son pays où elle a des propositions intéressantes mais où elle craint la corruption. Elle choisit de rester en France où elle fonde sa famille et devient MA de l'enseignement de d'architecture.

Pour les architectes AUE-ABF ou ACMH, l'école de Chaillot est la formation complémentaire incontournable. A l'issue de son DPLG, le futur architecte en chef des monuments historiques cherche en vain du travail chez des ACMH. Employé dans une agence d'architecture, il rencontre un Délégué régional à l'architecture qui l'invite à se présenter comme contractuel sur des postes d'ABF. Il devient ainsi adjoint au chef de service d'un SDAP et prépare en parallèle l'école de Chaillot. Un autre AUE découvre le métier d'ABF par ces postes de contractuels

⁸ Albums de la jeune architecture.

aujourd'hui supprimés. Après le diplôme, ayant fait un stage en Caue, il opte pour la recherche d'emploi dans la maîtrise d'ouvrage. Il trouve un poste dans une entreprise de promotion immobilière dont le patron est un ingénieur Arts et métiers, comme son grand-père. Il intègre puis dirige le service de programmation et travaille pour le compte d'associations et de collectivités. Il fait alors de la conduite d'opérations et développe son service. En très peu de temps, il arrive à tripler son salaire. Cependant, peu motivé par le travail de management d'équipe, il prospecte d'autres emplois. Il postule avec succès à un emploi de contractuel en SDAP et quitte alors son contrat en CDI du secteur privé pour un contrat en CDD du secteur public, perdant 30 % de son salaire. Ce nouveau cadre l'oblige à passer le concours d'ABF organisé pour les contractuels qu'il réussit et suit alors, ainsi que tous les AUE, la formation post-diplôme à l'Ecole de Chaillot et à l'ENPC.

C'est également grâce à une rencontre qu'un autre AUE découvre le métier d'ABF. Après ses études, ce diplômé entre dans une agence d'architecture. A la suite de son licenciement, et sur le conseil d'un ami il se présente au concours d'ABF, et s'inscrit à l'école de Chaillot. Son expérience dans la maîtrise d'œuvre plaît au jury qui l'admet comme AUE. L'actuel ingénieur des services techniques d'un ministère a également suivi l'école de Chaillot avant de passer le concours d'AUE⁹. Après le diplôme d'architecte, cette personne travaille dans différentes agences et sur des contrats très courts. Prenant connaissance de l'architecture commerciale, secteur en fort développement, il s'y spécialise à partir de 1997. En 2003 il intègre un bureau d'étude réalisant principalement les programmes de supermarchés mais n'y voit pas d'évolution possible. Il cherche alors à se réorienter vers le *facility management* avant de découvrir la possibilité d'exercer dans les services techniques d'un ministère. Aujourd'hui, être AUE lui ouvrirait des portes en termes d'évolution de carrière.

Les autres personnes rencontrées n'ont pas effectué de formation complémentaire ouvrant vers leur actuel métier. Mais, après avoir exercé dans des agences d'architecture comme salarié ou indépendant, ils ont fait carrière dans les entreprises publiques ou semi-publiques. Durant ses études et au-delà, l'un travaille principalement sur des programmes publics tels que des logements HLM ou des équipements. À deux reprises au moins, il subit un licenciement économique intervenu après un conflit sur le temps de travail (refus de travailler le week-end)¹⁰. En 1993, sur le conseil d'une amie avec qui il a étudié, il envoie son CV à une société aéroportuaire qui le recrutera. Malgré les conflits évoqués, il a apprécié cette période de travail dans diverses agences qui lui ont permis de découvrir différentes méthodes de travail et une pluralité d'approches de l'architecture.

Un autre jeune diplômé architecte entre directement dans une société de transport où il a travaillé l'été pendant ses études et où il rejoint son père. Il ne pense pas y rester mais il

⁹ Au moment de l'entretien, il vient tout juste de passer l'écrit.

¹⁰ Les conditions de travail difficiles ont aussi souvent été évoquées dans les enquêtes précédentes.

découvre progressivement que, même si son activité ne correspond pas à l'image qu'il avait de l'architecte, son travail l'intéresse et semble lui assurer de meilleures conditions d'emploi qu'en agence. Au contraire, une autre professionnelle occupe des emplois salariés très variés. L'atelier d'urbanisme dans lequel elle avait réalisé son diplôme est fermé et elle peine à trouver un emploi en agence d'architecture. Une formation longue en infographie lui ouvre un premier poste en agence. Elle y est chargée du suivi de chantier, de la relation avec les entreprises et de l'établissement du DCE. Fragile, l'agence ferme ses portes. Cette personne trouve ensuite une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (programmation) dans la filiale d'une banque. Elle enchaîne les petits contrats, en particulier en promotion immobilière. Peu satisfaite de ses activités et suite à un congé maternité, un bilan de compétences la redirige vers la programmation. Embauchée dans un bureau d'étude spécialisé, elle travaille sur des équipements publics mais doit quitter son emploi pour suivre son conjoint. Elle trouve ensuite un poste de chargé de mission pour la coordination opérationnelle d'opérations de rénovation urbaine, en maîtrise d'ouvrage pour une commune (espaces publics, voirie, parc urbain, et divers équipements publics). Trois ans plus tard, elle quitte à nouveau son emploi pour suivre son conjoint et obtient son emploi actuel.

Un autre professionnel occupe aussi divers postes après avoir exercé en libéral et environ trois ans comme salarié d'agence d'architecture. En tant qu'indépendant, il réalise des programmes très variés qui vont de l'habitat individuel à du logement social, de petits bâtiments publics à des bureaux, etc. Au bout d'une quinzaine d'années, une baisse d'activité progressive l'amène à chercher à nouveau un poste salarié. Ne se sentant pas d'aller chez un confrère, il s'oriente vers la maîtrise d'ouvrage. Averti par un ami, il se présente à une annonce de la caisse nationale du RSI (Régime social des indépendants) qui cherche un architecte pour participer à un jury de concours. Il n'est pas retenu mais apprend à cette occasion qu'ils recrutent également un chargé d'opérations, poste qu'il obtient. Il doit alors s'adapter aux aspects administratifs de sa mission mais apprécie cependant les conditions de travail et la possibilité d'avoir une vision d'ensemble sur les projets. Au bout de deux ans et demi, son contrat se termine et il trouve un nouveau poste en CDD à la préfecture de police de Paris, puis dans une entreprise publique.

Quelle que soit leur nature, les premières expériences paraissent guider les parcours ultérieurs, de façon préméditée ou au travers de rencontres. De même le genre intervient dans les itinéraires. Chez les hommes, le service civil et l'objection de conscience contribuent parfois à la découverte de modalités d'exercice inconnues et d'expériences passionnantes. Les femmes, elles, font toutes une formation complémentaire pouvant mener à la thèse de doctorat. Beaucoup bénéficient de conseils d'amis ou de rencontres qui suggèrent des candidatures dans diverses directions (profils ABF et entreprises nationales). Seulement deux de nos interlocuteurs ont une expérience relativement longue d'exercice libéral, alors que la plupart ont multiplié les emplois de courte durée, en agence d'architecture et en maîtrise d'ouvrage.

b) La confirmation de l'emploi et la carrière dans le secteur public ou parapublic

Du côté des AUE, deux types de parcours existent : l'un au sein du ministère de l'Équipement ou de l'Écologie et l'autre, concernant principalement les ABF, au sein du ministère de la Culture. Mais sur les six AUE rencontrés, deux ont changé de ministère de tutelle, au cours de la mobilité qui caractérise ce corps de fonctionnaires. Ainsi chez les AUE, la carrière des plus âgés illustre la succession ou l'alternance d'une grande variété de postes : opérationnels de pilotage et de contrôle des politiques publiques, de direction de service, d'études et de conseil ou d'élaboration de politiques publiques, en centrale ou en services déconcentrés des ministères, avec des passages dans d'autres administrations ou en détachement.

L'AUE exerçant aujourd'hui en centrale au ministère de l'Écologie a occupé successivement des postes dont les missions sont très différentes. Après une activité libérale en urbanisme qui « ne lui permettait pas de vivre », elle passe le concours d'urbaniste de l'État en 1982. Cherchant à intégrer une structure publique où elle était vacataire, elle réalise qu'il serait préférable de devenir fonctionnaire et c'est alors qu'on lui conseille de passer le concours¹¹. Elle fait son stage d'élève urbaniste de l'État dans une DDE au service de la construction publique sur des questions de planification et d'urbanisme. Son premier poste est dans les services centraux : elle est responsable du bureau du littoral et a pour mission de préparer la mise en place de la loi Littoral qui est adoptée en 1986. Elle reste à son poste jusqu'en 1988 et part ensuite en DDE afin de mieux connaître le fonctionnement des services déconcentrés. Elle y est chargée de la réorganisation de l'administration du droit des sols et du partenariat avec les collectivités en matière de planification. Elle occupe ensuite les postes de chef du service de l'urbanisme local et de chef du service de l'aménagement et de la prospective. Au bout de neuf ans, elle est rappelée « en centrale » à la direction du personnel pour s'occuper du corps des AUE qui vient d'être fusionné et pour lequel il faut assurer les négociations interministérielles. En 2001, elle postule sur le poste de sous-direction des sites et des paysages qui lui permet de revenir sur un sujet qu'elle affectionne : la protection du patrimoine bâti et paysager. Elle est alors chargée de la politique du paysage. Après quoi, elle est détachée dans une sous-direction plus importante, celle de la qualité du cadre de vie, avant d'accepter une mission sur les réseaux d'expertise.

Une autre AUE décide de passer le concours car l'ensemble de ses travaux professionnels et de recherche la « détermine à entrer dans la fonction publique ». Il lui semblait que, en tant qu'architecte, passer du côté de la maîtrise d'ouvrage lui permettrait « d'influer sur certains

¹¹ Elle signale que 55 à 60 % des urbanistes de l'État ont pris connaissance de ce statut par l'intermédiaire d'autres urbanistes de l'État, le corps n'étant alors pas connu dans le milieu des architectes.

choix » particulièrement stratégiques. Et c'est au sein de l'État qu'elle identifie les enjeux importants. Elle finit sa thèse au moment où elle intègre le cycle de formation post-concours. Elle apprend alors à changer de posture et à « quitter celle du maître d'œuvre ». Elle obtient un poste dans une direction régionale de l'Équipement sur le sujet qui l'intéresse : la révision du schéma directeur. Au moment de la mise en place du Grand Paris, elle fait une candidature spontanée pour aller au cabinet du maire de la Ville de Paris afin de « s'occuper de la métropole » et obtient un emploi en détachement. Elle y reste trois ans et demi avant de devenir directrice d'une Unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement.

A son retour de coopération à la Réunion et après les difficultés rencontrées pour exercer en libéral, un de nos interlocuteurs exerce neuf ans en DDE. En 2000, il passe le concours interne d'AUE que lui ouvre son emploi d'ingénieur contractuel¹². Il intègre alors un CETE pour s'occuper de l'urbanisme et de l'habitat en réponse à des commandes de collectivités, de DDE et de DRE, parfois situées dans les départements d'Outre-Mer. Il y organise notamment les États généraux et les assises de l'habitat. Quatre ans plus tard, il repart en coopération à Sainte-Lucie pour le compte du ministère des Affaires étrangères puis intervient dans le cadre du Programme pour l'environnement des Nations Unies sur les espaces et les espèces protégés en mer des Caraïbes. Il est rappelé par le ministère de l'Équipement pour assurer la direction d'un service dans une DDE chargé du droit des sols, des permis de construire, des zones d'aménagement concerté, de la fiscalité de l'urbanisme, etc. Il quitte encore une fois la France pour travailler à la Banque mondiale à Washington, à nouveau pour le ministère des Affaires étrangères. Son rôle est de développer la prise en compte du patrimoine dans les projets financés par la Banque mondiale. Dans le cadre de la mise en place d'une Union méditerranéenne, il rédige ensuite un rapport de proposition pour la DGUHC¹³, auquel succèdent des missions sur le développement d'actions de coopération. Il cherche alors un poste au ministère de la Défense et le trouve à la direction de l'aménagement. Au moment de l'entretien, cet AUE vient de changer encore une fois de ministère pour prendre un poste de chef de STAP, au ministère de la Culture.

A l'inverse, l'actuel responsable de groupe dans un CETE était auparavant ABF. Après avoir exercé dans différents SDAP comme adjoint et chef de service, il lui semblait avoir fait le tour des missions qui lui incombaient et souhaitait changer d'environnement. Il postule alors à une annonce pour le recrutement d'un chef de Groupe aménagement et planification dans un CETE. Sa candidature est retenue et il s'engage alors dans une toute nouvelle fonction.

Les autres AUE, tous deux ABF, occupent aujourd'hui des postes de chef de STAP et de CRMH en Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'un entame sa carrière par un poste d'adjoint dans un SDAP (à l'époque SDA). Il y découvre tout l'aspect administratif de la mission.

¹² Il a en effet dépassé la limite d'âge du concours externe qui est 40 ans.

¹³ Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, ministère de l'Équipement.

Il quitte ensuite le département pour un poste de chef de service. Il conserve une activité parallèle de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'interdiction de ce cumul en 2000 (loi SRU). Pour des raisons familiales, il revient dans sa région d'origine et occupe un nouveau poste de chef de STAP dans un département rural. Le second dirige aussi un STAP jusqu'en 2006. Son expérience de maîtrise d'ouvrage dans la rénovation des lycées et en urbanisme lui permet « de mettre en place dix-huit ZPPAUP en très peu de temps ». Il trouve alors que « la pratique du jugement au sein des SDAP est assez isolante » et regrette ce fonctionnement « organisé autour de l'avis de l'ABF ». Il cherche donc un nouveau poste et est actuellement chef de service à la Conservation régionale des monuments historiques au sein d'une DRAC.

Un autre fonctionnaire de l'Etat, architecte diplômé mais non AUE, exerce au sein d'un ministère, à l'échelon préfectoral. Spécialisé dans l'architecture commerciale, il découvre un peu par hasard le concours d'ingénieur des services techniques du ministère de l'Intérieur accessible aux architectes, correspondant à des activités proches du *facility management*, domaine qui l'intéresse. Lauréat, il intègre le corps sur un poste à la direction de la sécurité civile et prend la charge d'un parc immobilier. Son activité est essentiellement la maîtrise d'ouvrage, associée à de la gestion technique immobilière et au suivi de petits travaux d'aménagements courants. Le parc immobilier de la sécurité civile est assez spécifique : bases d'hélicoptère, centre de déminage, sites de stockage des munitions... Il obtient un aménagement d'horaires pour préparer l'école de Chaillot en vue de passer le concours d'AUE, mais trouve alors un poste qui l'intéresse à la préfecture d'Île-de-France à l'occasion du projet de regroupement des préfectures de région et de Paris.

Parmi tous les concours, celui d'architecte en chef des monuments historiques se présente comme le plus long et le plus spécialisé. Dans le cadre de sa mission au SDAP, le futur ACMH suit avec beaucoup d'intérêt les chantiers d'architectes en chef des monuments historiques et développe de nombreux contacts avec la conservation régionale. N'étant que contractuel, il passe le concours d'ABF. Souhaitant être plus fortement impliqué dans la restauration des monuments, il change de SDAP et prépare le concours d'ACMH en 1986, qu'il obtient après avoir satisfait à l'ensemble des épreuves réparties sur une année entière¹⁴. Il ouvre alors son agence d'architecture en 1987.

¹⁴ Le concours se déroule sur un an avec une série d'épreuves écrites éliminatoires dont trois exercices de 12 heures en loge : composition architecturale, techniques de consolidation, et restauration/réhabilitation d'un édifice. Une autre épreuve écrite porte sur l'histoire de l'art et de l'architecture. En 1986, le sujet était l'architecture gothique flamboyante. Viennent ensuite les épreuves orales : exercices de consolidation, connaissance des arts intégrés à l'architecture (peinture murale, tapisserie, objets mobiliers, sculpture, art funéraire, l'art liturgique, etc. ; en 1986, cet ACMH a dû traiter des « dispositions post-tridentines de Notre-Dame de Paris ») et connaissance du droit. Pour la dernière épreuve, « la thèse », il s'agit de choisir un bâtiment, d'en faire le relevé architectural complet et d'en proposer un projet de restauration. Les candidats disposent de quatre ou cinq mois pour finaliser cette « thèse » (lui travaille sur un hôpital du XVIIe siècle). Une fois le concours obtenu, les candidats ont une ou deux années probatoires et sont nommés dans une circonscription territoriale.

Du côté des architectes-diplômés des entreprises, on observe deux types de trajectoire. L'une se déroule au sein d'une même entreprise publique ou semi-publique, l'autre est faite de passages d'une structure à une autre, en cumulant souvent des contrats à durée déterminée. C'est par exemple le cas du professionnel entré comme contractuel à la préfecture de police de Paris, après un emploi à la caisse du RSI. Il découvre alors que les profils d'architecte y sont relativement valorisés par rapport aux ingénieurs, ce qui lui semble exceptionnel. A ce poste, il intervient sur différents projets : cellules de garde à vue, commissariats, dépôts, etc., ou sur des projets pour les pompiers de Paris. Mais l'ambiance de l'administration et de la hiérarchie, qu'il trouve très stricte, lui pèse. Son CDD d'un an se terminant, il prend alors un emploi en assistance à maîtrise d'ouvrage à la SNCF. C'est encore un nouveau milieu comprenant une très grande diversité d'intervenants. Sa mission porte sur la mise en place de panneaux numériques publicitaires, travail qui l'intéresse peu. Contacté par une autre entreprise où il avait également candidaté, il y est recruté comme un chargé d'opération. Après deux années d'exercice, il aimerait actuellement changer d'emploi. Il va bientôt passer un entretien pour devenir ingénieur territorial contractuel, car il espère trouver dans ce cadre l'opportunité de travailler sur des programmes plus intéressants. Une autre professionnelle a aussi cumulé des emplois de courte durée, suite notamment aux mutations de son conjoint. Elle s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de rester à son poste, compte tenu des faibles possibilités d'évolution qu'il comporte relativement à ses compétences.

Les trois autres personnes travaillant en entreprise y ont fait une assez longue carrière. A son retour en France, après deux ans passés en coopération, le premier entre dans une entreprise pour y exercer la maîtrise d'œuvre, pensant y rester provisoirement avant de faire une carrière d'architecte plus conventionnelle. Mais, durant une dizaine d'années, il a l'opportunité de collaborer sur des projets au niveau international et ses missions se révèlent plus intéressantes qu'il ne l'avait imaginé. Dans les années 90, la maîtrise d'ouvrage se professionnalise et il exerce une activité de programmation durant trois ans. Un service de maîtrise d'ouvrage est créé, au sein duquel et il est invité à piloter la réalisation du siège social. Une direction immobilière est également structurée sous la houlette d'un ingénieur du ministère de l'Equipement féru d'architecture, qui chapeaute la maîtrise d'ouvrage, le secteur domanial, le schéma directeur de l'immobilier et l'exploitation/maintenance. Il devient responsable de la maîtrise d'ouvrage en 1995 et réalise de très importants programmes d'ateliers, de bureaux et d'espaces d'accueil du public en France et à l'étranger. En 2010, il accède à la direction immobilière.

Un autre « architecte en entreprise » mène aussi des missions internationales au sein de la société qu'il a rejoint une fois diplômé. A l'époque, la loi sur l'architecture vient d'être adoptée et l'entreprise cherche des architectes pour déposer les permis de construire. Il travaille d'abord sur des petits projets puis la société est appelée à intervenir dans d'autres villes sur la mise en place de métros et il participe alors à la réalisation des stations. Il est peu à peu appelé à

travailler sur des projets internationaux et, notamment, sur le métro d'Alger pendant trois années. Dans les années 90, la société souhaite faire travailler des cabinets d'architectes extérieurs sur plusieurs opérations, dont un funiculaire. C'est l'époque des premiers programmes et la société missionne ses propres architectes sur la programmation de ces actions phares, considérant que « pour parler aux architectes, il faut des architectes ». Progressivement, la société développe la conduite de projet et la maîtrise d'ouvrage. Un département des projets est créé et l'entreprise passe graduellement d'une « ingénierie séquentielle » à une « ingénierie concourante ». Dans ce processus de professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage, l'enjeu est pour cet interlocuteur de construire une maîtrise d'ouvrage permanente et des « schémas directeurs d'investissement pour la rénovation patrimoniale des espaces » qui prennent mieux en charge la maintenance et l'entretien du patrimoine.

La troisième personne a un peu plus tardé à obtenir un poste stable au sein de son entreprise. D'abord embauché dans une société sur un contrat de 18 mois pour travailler à un système de transport, il part ensuite chez un partenaire de la société puis revient au bout de 18 autres mois. À la fin de son nouveau contrat, le projet qu'il pilote n'est toujours pas terminé et la société l'embauche en CDI. À cette époque, la maîtrise d'œuvre de la société aéroportuaire est organisée en plusieurs agences dirigées par un architecte principal et des architectes collaborateurs. Il intervient alors sur des terminaux en construction et reconstruction, de la signalisation et du suivi de chantier. En 2006, il travaille quelques temps au pôle d'urbanisme récemment créé avant d'intégrer le pôle aménagement dans un service rattaché à la maîtrise d'ouvrage déléguée (dans cette entreprise, l'aménagement est lié à la programmation).

Ces carrières longues en entreprise reflètent l'évolution de l'organisation la construction et de la gestion du patrimoine immobilier, avec l'abandon progressif total ou partiel par ces structures de la maîtrise d'œuvre interne au profit d'une professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage.

Chez les enseignants, la période précédant l'obtention du concours est souvent marquée par la pluriactivité associant, parallèlement à une formation complémentaire au DPLG, des vacations et d'autres emplois, notamment en agence d'architecture ou dans des organismes de recherche ou de diffusion de la culture architecturale. Dans le cadre de ses vacations, le premier maître assistant en école d'architecture commence à se former au contact d'enseignants plus chevronnés. Il est très investi auprès des étudiants et s'implique aussi dans un laboratoire de recherche. Au moment de la réforme de la carte scolaire des écoles d'architecture, il est associé à la création d'une nouvelle école qui lui propose un poste d'associé. Il considère que cette période de questionnement sur l'enseignement de l'architecture a été très formatrice pour lui, au travers des expérimentations importantes menées par l'école. Il obtient un poste de titulaire en 2002 dans une autre école mais continue d'intervenir sur vacations dans son école d'origine. Au bout de trois ans, il y revient dans le cadre de la mutation. La deuxième maître assistante en Ensa, tout en se présentant au

concours de MA en SHSA (sciences humaines et sociales pour l'architecture), assure des vacations dans diverses écoles d'architecture et obtient un poste d'associé aussi en SHSA. Elle est titularisée en 2012 dans ce même champ qui correspond mieux à son domaine de recherche que celui de la conception architecturale et urbaine (sa thèse comporte en effet des aspects d'histoire et de sociologie urbaine). Le professeur d'université a un parcours assez diversifié. Alors qu'il travaille régulièrement avec des collectivités, il souhaite ralentir son activité de consultant et occuper un emploi salarié. Il trouve ainsi un poste de directeur adjoint dans un CARIF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation) où il s'occupe notamment de l'observatoire régional de la formation et de la mise en place de la démarche Argos (analyse régionale des grandes orientations stratégiques) tout en réalisant une thèse de doctorat. Il enseigne en parallèle dans un DESS d'aménagement du territoire à l'université jusqu'au jour où on lui propose le poste de professeur associé à l'université qu'il occupe actuellement.

La richesse des expériences ressort largement de la présentation de l'itinéraire professionnel des personnes rencontrées. Elles sont à la fois multiples et variées dans leurs missions et contextes d'exercice, aussi bien chez les fonctionnaires que chez les salariés d'entreprises publiques ou semi-publiques. Les carrières recouvrent ainsi souvent des parcours de découverte où la mission « intéressante » est recherchée. Ils sont encore quelques-uns à ne pas être complètement satisfaits de leur emploi et à poursuivre la démarche de prospection. Plusieurs AUE ont souligné à quel point l'éventail des missions qui leur sont offertes est large, diversifié, voire hétérogène. C'est ainsi non seulement un ensemble de missions ou de fonctions, mais de métiers qui leurs sont ouverts au cours de leur carrière.

III. L'activité

Les activités des personnes rencontrées sont présentées selon deux entrées. La première rend compte des missions et des fonctions assurées. La seconde s'intéresse à l'environnement de travail et aux compétences développées, faisant apparaître différents univers professionnels.

1. Les missions et fonctions assurées

Pour décrire les missions et les fonctions assurées par les diplômés architectes de la fonction publique d'Etat et des entreprises publiques et semi-publiques que nous avons rencontrés, on peut distinguer plusieurs types d'emplois. Dans la fonction publique, nous en avons dénombré cinq : les Architectes-urbanistes de l'Etat de la filière urbanisme et aménagement, les Architectes-urbanistes de l'Etat de la filière patrimoine, les Architectes en chef des monuments historiques, les responsables de patrimoine immobilier et les enseignants. Du côté des entreprises publiques ou semi-publiques les emplois relèvent de deux familles, celle de l'immobilier et celle de l'urbanisme et l'aménagement.

a) Emplois de la fonction publique

Les emplois d'AUE recouvrent des activités d'une très grande diversité, qui vont, selon les postes et les structures, de l'élaboration et du portage des politiques publiques à la gestion immobilière, en passant par l'urbanisme, l'aménagement, les études, la recherche, le conseil et les expertises, le contrôle et la réglementation, la direction de service ou d'organismes, la maîtrise d'ouvrage, l'AMO et la maîtrise d'œuvre architecturale. Cet éventail existe dans les deux ministères de tutelle (ou les organismes d'affectation), même si, au ministère de la Culture, les emplois d'ABF sont majoritaires.

Architectes-urbanistes de l'Etat de la filière de l'urbanisme et de l'aménagement

Nous avons rencontré trois AUE exerçant aujourd'hui dans ce que nous appelons ici la « filière de l'aménagement ». L'une a un poste dans les services centraux et les deux autres sont en service déconcentrés. La première pilote un réseau d'expertise au ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement (METL). Le deuxième est responsable d'un groupe « aménagement et planification » dans un Centre d'études techniques de l'équipement (CETE), service déconcentré apportant des prestations d'ingénierie dans les différents domaines du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Et la troisième est directrice d'une unité territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement, service déconcentré du MEDDE.

Aujourd'hui chargée du conseil auprès d'un directeur général du METL, pour les réseaux d'expertise, la première AUE a été précédemment à la tête de sous-directions de la même entité (domaines du paysage et du cadre de vie). Elle assure maintenant la mise en place de la réforme organisant le rassemblement de deux corps contractuels de l'Etat : les architectes et les paysagistes conseils. Elle a notamment conduit les discussions interministérielles pour finaliser et harmoniser les règles de gestion applicables aux deux corps de métier comme, par exemple, la définition des règles de recrutement. Actuellement, elle anime le réseau issu de la circulaire relative au rôle et aux missions des architectes-conseils et paysagistes-conseils¹⁵. Elle gère donc les relations entre les ministères de l'Ecologie et de la Culture, ainsi que les rapports avec les services déconcentrés au niveau régional et départemental (DREAL et DDT). Elle participe, autant qu'il lui est possible, au séminaire des architectes et paysagistes conseils qui, en 2013, a réuni pour la première fois les deux groupes. Pour elle, ce réseau permettra de « passer d'une expertise ponctuelle d'une somme de professionnels, à une expertise collective » contribuant à éclairer les politiques développées par l'Etat.

Le deuxième AUE anime un groupe de dix personnes d'un CETE dont le rôle principal est d'assister les autres services déconcentrés de l'Etat sur le même territoire. Cependant son groupe de travail assure aussi des missions importantes pour le MEDDE, qui représentent 70 % des commandes. Ce groupe assume en quelque sorte une fonction de recherche et développement pour les services centraux et déconcentrés sur les thèmes de l'urbanisme et l'aménagement. Son activité se décline de plusieurs façons : assistance à maîtrise d'ouvrage, études, diffusion des connaissances, formation, évaluation et expertise. Son équipe travaille à différentes échelles, du grand territoire à l'échelle de proximité, et explore plusieurs thématiques comme l'énergie, la biodiversité, l'eau ou l'habitat. Leurs travaux portent aussi sur divers processus d'aménagement tels que la programmation, la planification, le projet, la mise en œuvre et la gestion. Dans sa mission, il apprécie le fait de « prendre du recul » et de développer une vision prospective et méthodologique.

La troisième AUE, directrice d'une unité territoriale d'une direction régionale de l'Equipement et de l'Aménagement, occupe un poste comportant une part importante de management du personnel : outre les missions habituelles d'une direction, elle cherche à « donner du sens à l'action », vérifie le « contrôle des process » et la « qualité de l'administration ». Au sein de l'unité territoriale, elle exerce deux fonctions, l'une est régaliennne (contrôle de légalité, permis de construire, application des circulaires et des règlements...) et l'autre relève de la mise œuvre des politiques publiques menées par l'Etat (avis, conseil, accompagnement sur des projets locaux...). Elle a aussi la charge de l'éducation et la sécurité routières qui relèvent du ministère de l'Intérieur. Elle participe également au comité de direction de la direction régionale, contribue aux décisions, conseille ou fait remonter les expériences locales ainsi que les savoir-faire. Dans

¹⁵ Circulaire du 2 mai 2012.

son service, elle anime un d'atelier de réflexion sur les champs de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'architecture et du paysage. L'objectif est « d'alimenter les services » pour qu'ils puissent « exercer correctement leurs fonctions administratives ».

Architectes-urbanistes de l'Etat de la filière du patrimoine

Deux AUE-ABF assurent des fonctions de responsabilité dans le secteur du patrimoine. Le premier est chef de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et l'autre est chef d'un Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

La CRMH est un service déconcentré du ministère de la Culture et de la communication, situé dans une Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Selon l'AUE chef de la Conservation, les CRMH « fabriquent des monuments » à travers un certain nombre d'actions : inventaire et recensement, puis constitution des dossiers de protections qui sont soumis à la Commission régionale des patrimoines et des sites, en vue de leur inscription à l'inventaire ou de leur classement au niveau de la Commission nationale des monuments historiques, instance habilitée à présenter l'arrêté de classement à la ministre de la Culture. La mission de protection porte à la fois sur les immeubles et les espaces. Un deuxième pôle d'activité concerne les travaux sur les monuments. Depuis 2008, la compétence de maîtrise d'ouvrage des monuments historiques est rétrocédée aux propriétaires. Aujourd'hui, la CRMH assure l'accompagnement, par des missions d'AMO, et le contrôle des projets, depuis le diagnostic en amont de l'opération jusqu'à la réalisation. C'est ce contrôle qui permet de mettre en place la programmation budgétaire d'aide et de subvention des travaux. Chaque année, cette Conservation engage environ 10 millions d'euros dans ce cadre. Les aides concernent les bâtiments mais aussi les objets comme des meubles ou des tableaux. Seule la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration sur les propriétés du ministère de la Culture en région a été conservée par la CRMH. Elle concerne souvent les cathédrales. Le rôle du Conservateur chef de service est de diriger l'équipe, de « construire les objectifs » et d'en « proposer des traductions concrètes ».

Le STAP, lui, est une unité territoriale de la DRAC implantée dans chaque département. Selon le Chef de STAP que nous avons rencontré, il est en quelque sorte le « syndic du patrimoine » car il assure l'entretien des monuments. Le STAP a aussi la charge de la protection des abords des bâtiments protégés (l'« écriin »). Le service est à l'interface entre les propriétaires et la DRAC et contribue à la constitution des dossiers. Enfin, sa mission « la plus lourde et la plus difficile » est de donner les avis sur les projets de construction. C'est aussi celle qui fait le plus l'objet de critiques de la part du public à l'égard du STAP et des ABF.

Architecte en chef des monuments historiques

La spécificité des Architectes en Chef des Monuments Historiques est d'exercer une charge d'agents de l'Etat dans le cadre libéral. Une fois le concours obtenu, l'ACMH que nous avons

rencontré a dû créer son agence car il était auparavant ABF. Il devient alors responsable des études et des travaux portant sur les édifices classés monuments historiques subventionnés par l'État, sur deux départements. Depuis l'ouverture de son cabinet en 1987 ses affectations territoriales ont changé à plusieurs reprises. L'ACMH perçoit un pourcentage des travaux qu'il réalise. Parallèlement, il peut mener une activité de construction neuve ou de restauration d'édifices non classés. Sa mission principale est donc d'établir des projets de restauration des monuments. Quand on lui commande un projet - le maître d'ouvrage pouvant être par exemple l'État, la DRAC ou le Centre des monuments nationaux -, il commence par faire une étude préalable et un diagnostic. Il s'agit de retracer l'histoire du bâtiment et de sa construction. Il faut alors le décrire avec les modifications éventuellement intervenues. Ensuite, il fait les dessins et les relevés ou complète ceux qui existent. Enfin, il dresse un « état sanitaire » du monument avec toutes ses « pathologies » (planchers, menuiseries, vitraux, enduits, pierres altérées, charpentes, couvertures, etc.). Le diagnostic consiste ainsi à « essayer de comprendre les causes des désordres de façon à en établir les remèdes ». Elaborant donc les « remèdes », il conçoit « un projet de restauration » dont il fait une estimation prévisionnelle. Ainsi, le commanditaire « programme son projet et apporte les financements pour pouvoir réaliser les travaux ». La seconde étape du travail vise à préparer le dossier de consultation des entreprises en passant par les phases d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif. Il procède ensuite au choix des entreprises et assure le suivi des travaux. L'ACMH que nous avons rencontré consacre beaucoup de temps au suivi des travaux car, pour lui, c'est un moment très important qui comporte les aspects archéologiques.

En 2000, cet architecte devient également Inspecteur général des monuments historiques et est chargé d'un grand édifice en particulier. L'IGMH est un fonctionnaire de l'État, nommé par le ministre, qui donne des avis sur les projets concernant les édifices classés ou inscrits dans une région donnée, l'inspection générale étant assurée d'un côté par un inspecteur général architecte et, de l'autre, par un inspecteur général historien conservateur du patrimoine. L'inspecteur général rend donc des avis auprès du Directeur Régional des Affaires Culturelles sur les projets de l'un de ses confrères ACMH, par l'intermédiaire du Conservateur Régional des Monuments Historiques. Quand un projet est assez complexe et de portée nationale, il est examiné en Commission nationale des monuments historiques.

Responsables de patrimoine immobilier

Mous avons rencontré deux personnes en poste dans des ministères autres que le MEDDE, le METL et le MCC. Le premier est un AUE chargé de mission au Service des infrastructures du ministère de la Défense¹⁶, où il intervient principalement en maîtrise d'ouvrage, et le second est

¹⁶ Cette personne, affectée depuis peu dans un STAP, a suivi parallèlement à ses activités au ministère de la Défense, les cours de l'école de Chaillot pour se former aux questions du patrimoine.

un ingénieur des services techniques du ministère de l'Intérieur dans une préfecture de région, responsable de l'entretien et de la maintenance.

Le premier entre au ministère de la Défense pour réaliser les schémas directeurs interarmées d'aménagement faisant suite aux réorganisations successives dues notamment à la RGPP. Les effectifs de l'armée se réduisant, celle-ci se retrouve à la tête d'un patrimoine important non utilisé. L'objectif des schémas est de réfléchir à la vente des biens vacants et parfois en friche. Il travaille alors dans les services centraux au Service des infrastructures de la Défense, en collaboration avec la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du même ministère. Son service est chargé de gérer les travaux de construction, de réhabilitation, mais aussi d'entretien et de maintenance. Peu après son entrée dans le service, des projets sont engagés en partenariat public-privé (PPP). Ils concernent par exemple la Direction générale de la gendarmerie nationale, le Centre national des sports de la Défense, le ministère de la Défense et l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées. Dans ce cadre, il devient, du côté de la maîtrise d'ouvrage, l'interlocuteur principal des partenaires du projet sur le plan technique et contribue aux négociations. Le pilotage global est assuré par un colonel de l'Etat-major des armées. Il participe ainsi aux séances de « dialogue compétitif » entre les groupements partenaires, à l'audition des candidats et à la sélection des différents projets. Ultérieurement, il est chargé de la réalisation des Schémas directeurs de l'immobilier et du suivi des plates-formes aéronautiques des bases aériennes militaires qui viennent d'être transférées du ministère de l'Equipement au ministère de la Défense.

Le second dirige l'entretien et la maintenance d'un bâtiment très vaste rassemblant la Préfecture d'Île-de-France et la Préfecture de Paris ainsi que les services déconcentrés de différents ministères. Cet immeuble de 20 000 m² datant de la fin des années 80 nécessite de nombreuses interventions. C'est pourquoi il a été engagé pour assurer différentes missions : mettre en place un audit de l'état technique du bâtiment, déterminer les modifications à apporter, faire les mises à jour des équipements techniques, ainsi que recruter les AMO nécessaires aux opérations. Il est également responsable de l'équipe qui réalise les travaux en interne et de la passation des marchés avec les sociétés de maintenance (ascenseur, escalators, nacelle, chauffage, climatisation, éclairage, etc.). Il est ici le seul référent expert sur l'immobilier ce qui le conduit à très souvent rédiger des notes de veille technologique et à répondre aux diverses questions techniques que lui posent les occupants et les prestataires. Il assure également la gestion et l'entretien de la résidence du Préfet, un hôtel particulier du XVIII^e siècle.

Enseignants

Parmi les enseignants, on observe trois profils très différents. Les deux premiers sont maîtres assistants titulaires en Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA), l'un dans le champ Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine (TPCAU) et l'autre dans

le champ Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture (SHSA). Le troisième est professeur associé de l'université, dans une faculté de droit et sciences sociales.

Le premier a conservé de multiples activités en parallèle à son emploi d'enseignant dans le champ de la conception architecturale et urbaine en école d'architecture : son agence, des projets d'exposition et des travaux de recherche dans son laboratoire de l'école. Il est également architecte-conseil de l'État et intervient auprès d'une DDTM. Dans le cadre de l'enseignement, il assume des fonctions très diverses. Il a par exemple été responsable d'un module en master qui porte sur la reconversion du patrimoine industriel et a participé à un groupe d'enseignants qui travaillent sur le projet urbain. Il a notamment mis en place des voyages d'études pour les étudiants dans le contexte d'échanges avec les écoles d'architecture de Montréal ou de pays européens. Il enseigne aussi en licence car il a développé une préférence pour la formation des premières années, et contribue à un séminaire sur l'habitat. Il s'est investi dans plusieurs instances de l'école dont le Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) qui rassemble des représentants du personnel administratif en charge la pédagogie, des enseignants et des étudiants. Il intervient ensuite dans diverses commissions et concourt à la réorganisation de l'école en départements thématiques. Enfin, il coordonne des Projets de Fin d'Etudes (PFE) qui mènent au Diplôme d'Etat d'Architecte.

La seconde, enseignante en sciences sociales en ENSA, participe également à la formation des étudiants dans les deux premiers cycles des études d'architecture. Elle propose une introduction à la sociologie urbaine en licence et donne des cours de méthodologie au sein d'un séminaire de master consacré à l'environnement et au développement durable. Dans ce cadre, elle dirige aussi des mémoires. Elle aime beaucoup son métier et oriente sa pédagogie en fonction des attentes formulées par les étudiants, que ce soit au niveau des outils de travail ou des contenus. Elle a gardé les relations avec le laboratoire dans lequel elle a réalisé sa thèse et qui est situé dans une autre école d'architecture mais, du fait de son recrutement récent et de la création de ses enseignements, elle a aujourd'hui très peu de temps pour faire de la recherche.

Le professeur associé en université intervient dans plusieurs formations. Il donne des cours de psychologie sociale, de géographie économique et d'économie régionale en licence. Il est coresponsable d'un master en droit et développement de l'économie sociale et solidaire. A ce niveau, il enseigne l'évaluation et l'économie sociale, et encadre aussi des travaux dirigés d'éducation en stratégie de projet. En parallèle, il développe des recherches sur le développement durable, l'évaluation des politiques publiques, l'économie sociale et solidaire, et la démarche « compétence ». Il a d'ailleurs créé un Diplôme d'Université sur le « dialogue social territorial » et a conservé une activité de conseil en développement territorial comme indépendant. Le lien ténu conservé avec la formation d'architecte se situe dans la démarche de projet et l'approche du développement territorial. Récemment, il a pris la responsabilité de vice-président de l'université, participant ainsi à la gouvernance de l'institution où il est notamment chargé de la formation continue et des relations avec l'environnement économique.

b) Emplois dans les entreprises publiques ou semi-publiques

Les activités et les missions dans les grandes entreprises se répartissent en deux domaines, l'un porte principalement sur l'immobilier, l'autre sur l'urbanisme et l'aménagement.

Domaine de l'immobilier

Dans ce domaine, existent deux profils assez différents. Celui de chargé d'opérations en maîtrise d'ouvrage et celui de directeur immobilier. Dans le premier cas, la maîtrise d'ouvrage est particulièrement structurée : la mission du chargé d'opération consiste en la réalisation du « concept 2012 », qui est une campagne de rénovation comprenant la suppression des guichets et la mise en place d'îlots pour l'accueil du public. Dans ce cadre, il est chargé des guichets de l'ensemble d'un département. Une autre de ses attributions porte sur les centres logistiques et les espaces d'accueil des professionnels dans le cadre d'un programme d'optimisation des espaces de vente. Il assure aussi des travaux d'entretien courant. Dans son entreprise, chaque chargé d'opérations travaille sur un territoire spécifique. Parmi les seize chargés d'opérations, trois de ses collègues sont également architectes. La seconde personne est responsable d'une direction immobilière comprenant quatre services : la maîtrise d'ouvrage, le secteur domanial, le schéma directeur de l'immobilier et l'exploitation-maintenance. Il gère un important patrimoine 1 500 000 m². En maîtriser les coûts et l'évolution représente un enjeu important pour « la performance de l'entreprise » car l'immobilier est une « fonction support » représentant le deuxième ou le troisième poste des dépenses. Il doit tenir un « tableau de bord » de l'immobilier et adapter le schéma directeur à l'évolution de la société. Sa position dans l'entreprise est donc particulièrement stratégique. Ce directeur immobilier, auparavant maître d'ouvrage a ainsi vu son activité évoluer de la politique architecturale et la conduite d'opération à la stratégie patrimoniale et la gestion financière de ce patrimoine.

Domaine de l'urbanisme et de l'aménagement

Dans ce domaine également les professionnels rencontrés dans les trois entreprises se différencient par des modes et des échelles d'intervention spécifiques. Le premier est responsable « Stratégie et Standards d'aménagement » au Département des Espaces et du Patrimoine, La deuxième est chargée de mission Aménagement du Service Aménagement et Patrimoine, et le troisième effectue le suivi de l'urbanisme opérationnel à la Direction de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le responsable de la Stratégie et des standards d'aménagement intervient principalement à l'échelle des espaces publics. Dans sa société de transports urbains il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage permanente et c'est à l'occasion de chaque projet qu'un dispositif de maîtrise d'ouvrage est organisé. Les missions assurées par ce responsable portent sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et consiste à aider les « maîtres d'ouvrage » à définir une stratégie pour la définition des espaces. Si, par exemple, de nouvelles stations sont créées à l'occasion du

prolongement d'une ligne, il s'agit de concevoir les stations contemporaines en « dialogue » avec les stations historiques de la ligne, en termes d'ambiance et de « langage » architectural. Il faut ainsi préparer les cahiers des charges, rédiger des notes de conception sur les projets et organiser le recrutement des maîtres d'œuvre. Les cahiers des charges comprennent par exemple des éléments sur les « fondamentaux » architecturaux et la maintenance. Certains membres de l'équipe sont chargés du design et de la conception de produits afin de standardiser les « solutions » pour la rénovation des stations. Dans ce but, le service élabore un carnet de détail sur les différents produits qui seront ensuite développés avec les industriels. Cette activité nécessite un travail approfondi sur les usages et les pratiques de l'espace.

La chargée de mission en aménagement apporte son expertise dans quatre types de situation correspondant à différentes échelles de projet. En premier lieu, elle apporte son concours aux projets d'aménagement de pôles d'échange multimodal qui sont situés autour des gares, en conduisant des études de faisabilité en lien avec les multiples partenaires. Elle intervient aussi plus spécifiquement sur « la mise en accessibilité ». Dans ces projets, elle doit être particulièrement vigilante à l'évolution du foncier de la société. C'est une autre équipe qui assure ensuite le suivi de la phase opérationnelle. En deuxième lieu, elle est responsable de la discussion sur les outils d'urbanisme, SCOT et PLU, menée par l'entreprise avec les collectivités, concernant les territoires occupés par la société. Ensuite, elle s'occupe du devenir des lignes non utilisées, en appliquant les procédures de fermeture de lignes puis en déferant les voies. Enfin, en dernier lieu, elle dresse le schéma directeur du patrimoine ferroviaire sur l'ancien secteur du triage d'une ville, mission qui l'intéresse spécialement.

La personne chargée du suivi de l'urbanisme opérationnel dans sa société collabore avec les « clients » internes - principalement les services immobiliers – en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage et prescripteur de principes urbains, techniques et architecturaux. Quand les services immobiliers cherchent à aménager des parcelles, ils font appel au Service Aménagement et Patrimoine qui réalise un cahier des charges pour vérifier et définir les schémas d'aménagement : organisation de la voirie et des plans de masse. Il s'agit de déterminer l'urbanisme en amont des projets. Cette personne élabore alors en quelque sorte des « pré-permis » qui comportent l'analyse urbaine et la vérification des règles de constructibilité. Il contrôle l'accessibilité, la répartition des espaces verts, le traitement des eaux, les équipements techniques et la cohérence esthétique. Il restreint « son instruction à ce qui est autour du bâtiment, ce qui est visible, et le traitement au sol ». Le cahier des charges qu'il élabore va donc contenir des prescriptions urbaines, architecturales et techniques. Il résout également les problèmes de servitude. Son service est ainsi chargé de la concordance des plans de masse et du suivi du schéma directeur. Il apprécie de pouvoir peser sur les décisions d'implantation et de préservation d'éléments de patrimoine, tels que, par exemple la sauvegarde d'un parc boisé.

Les activités de ces professionnels exerçant dans différents contextes peuvent être classées par familles de métiers qui parfois se recouvrent partiellement : les métiers du patrimoine (ABF et ACMH), les métiers de l'immobilier (ministères et entreprises), les métiers de l'aménagement et de l'urbanisme (portage de politiques publiques, prospective et urbanisme réglementaire ou de projet chez les AUE ; urbanisme opérationnel dans les entreprises), et les métiers de l'enseignement. Des évolutions générales pèsent ensuite sur les pratiques : les directions immobilières se professionnalisent, les schémas directeurs se développent dans une perspective de gestion globale, et de nouveaux règlements s'imposent comme celui sur l'accessibilité. On peut enfin noter que la pluriactivité semble caractériser les profils d'enseignants.

2. L'environnement de travail et les compétences développées

L'environnement de travail se présente différemment dans la fonction publique d'État, d'une part, et dans les grandes entreprises publiques ou semi-publiques, d'autre part. En revanche, les compétences développées peuvent se recouper dans divers ensembles de savoirs et savoir-faire : le management et l'animation, l'enseignement, les expertises sur le patrimoine, l'immobilier et sa gestion, l'espace architectural et urbain ou l'aménagement.

a) Dans la fonction publique

Dans la fonction publique de l'Etat, l'environnement de travail se compose de plusieurs univers ou milieux : l'aménagement, le patrimoine et les monuments historiques, l'immobilier, et l'enseignement.

Le milieu de l'urbanisme et de l'aménagement

L'AUE responsable du groupe Aménagement et planification d'un CETE évolue dans un milieu constitué essentiellement d'ingénieurs. Sur les 250 personnes de sa structure, 120 personnes sont employées dans le domaine des infrastructures et de la voirie. La culture des ingénieries est ainsi très forte dans le Centre. Lui-même appartient à la division Ville et territoires qui comprend six groupes : bâtiment énergie, aménagement et planification - dont il est responsable -, connaissance des territoires, aménagement numérique des territoires, administration du droit des sols, et intermodalité des transports. Dans son service exercent les deux seuls architectes du CETE, le groupe bâtiment étant par exemple constitué exclusivement d'ingénieurs. Dans ce contexte, il anime un groupe de dix personnes composé de diverses compétences dans les domaines de la sociologie, de l'aménagement et de l'urbanisme.

La directrice d'une unité territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement coiffe trois services comprenant environ 140 personnes : le service Sécurité-éducation routière pour lequel elle travaille avec la police et les préfets, un service dédié à l'environnement et à l'urbanisme réglementaire (recouvrement de la fiscalité de l'aménagement) et un service d'urbanisme (permis de construire, contrôle de légalité, nuisances, plans de prévention des risques, contrats de développement territorial, etc.). Parmi ses collaborateurs, un seul est architecte. Elle apprécie la rencontre avec « les gens issus d'autres corps » comme les ingénieurs. Participant également au comité de direction au niveau régional, elle contribue au pilotage de la stratégie de la structure.

Conseil auprès d'une direction du MEDDE sur les réseaux d'expertise, une autre AUE occupe un poste d'expert de haut niveau. Dans ce cadre, elle intervient directement auprès du directeur après avoir occupé des postes d'encadrement dans des services comprenant 30 à 60 personnes (services déconcentrés puis centraux). Dans ses fonctions actuelles, elle est plus particulièrement en contact avec les architectes et paysagistes conseils dont elle anime le réseau, ainsi qu'avec leurs associations professionnelles et leurs tutelles ministérielles.

Dans le milieu de l'aménagement, les AUE sont ainsi souvent en rapport avec les ingénieurs issus des grands corps techniques de l'État et certains d'entre eux soulignent la complémentarité de leurs interventions. Au-delà de l'environnement interne de l'administration, les relations de travail des AUE varient selon la structure où ils exercent, et se développent avec les milieux d'experts, les hauts responsables de l'État, les collectivités territoriales, les prestataires privés, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés des projets ou des politiques publiques.

Le milieu du patrimoine

Dans le milieu du patrimoine, les acteurs varient selon les structures. Le service de la Conservation régionale des monuments historiques comprend par exemple quinze personnes dont deux ingénieurs des services culturels de l'État - l'un a eu un parcours en maîtrise d'ouvrage et l'autre une formation d'économiste -, une technicienne chargée du suivi de la programmation de la restauration des objets inscrits ou classés et qui collabore avec l'adjointe au chef de service, elle-même historienne de l'art et médiéviste appartenant au corps des conservateurs du patrimoine. L'équipe comporte aussi un deuxième poste de conservateur récemment créé, un chargé d'études documentaires qui concourt aux dossiers de protection et enfin du personnel administratif qui assure le secrétariat et la comptabilité.

Le chef de STAP que nous avons rencontré exerce dans un département très rural et est à la tête d'un petit service. Il collabore au quotidien avec une secrétaire qui assure la gestion courante du service et un agent technique des bâtiments de France qui gère les autorisations de travaux sur le département. Il vient d'obtenir deux nouveaux postes afin de compléter son équipe : un poste d'exécution de catégorie C et un poste d'ingénieur des services culturels de

catégorie A. L'environnement de ce STAP en milieu rural est assez peu pourvu d'ingénieries territoriales : les services d'urbanisme des collectivités sont « très peu structurés » et les services techniques sont insuffisamment dotés de compétences, ce qui ne permet pas la réflexion prospective. Cela rend difficile l'intervention de ABF qui manque d'interlocuteurs avec lesquels échanger.

Dans son agence, l'ACMH a fait la part belle à la documentation et la documentaliste occupe un poste stratégique dans la constitution des dossiers. Elle est notamment chargée d'informer l'historique des édifices. Ensuite, des architectes du patrimoine établissent les relevés, dressent l'état sanitaire et élaborent les projets. Avec le secrétariat qui traite un important volet administratif, l'agence compte huit personnes dont deux architectes gérants : l'ACMH et sa femme, architecte du patrimoine. Dans le cadre de ses missions d'ACMH et d'IGMH, il est amené à rencontrer un grand nombre d'interlocuteurs maîtres d'ouvrage mais aussi agents de l'administration en charge des monuments des divers territoires de son ressort : conservateurs, historiens, ingénieurs des services culturels, etc.

Les ABF et l'ACMH décrivent un environnement de travail réunissant différents types de profils issus des métiers de la culture : ingénieurs, techniciens, conservateurs et historiens ou documentalistes, qui constituent autant de formes d'expertises liées au domaine. Outre ce « premier cercle » et comme le signale le chef de STAP, l'environnement plus large des partenaires qui participent à la protection du patrimoine peut constituer une ressource ou au contraire peser sur les conditions de travail du service lui-même.

Le milieu de l'immobilier

Le « milieu de l'immobilier » de la fonction publique d'Etat est représenté ici par les deux chargés de mission en ministère. Le premier, AUE, est chargé de mission au Service des infrastructures du ministère de la Défense. Dans son équipe, les effectifs d'architectes ont varié : des trois collaborant présents au départ de la mission de gestion des schémas directeurs, il reste seul et prend la tête de la mission des schémas directeurs et de l'immobilier, puis une architecte vient le rejoindre. Il coopère régulièrement avec la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, pour laquelle son service assure la maîtrise d'ouvrage. Ingénieur des services techniques du ministère de l'Intérieur à l'échelon préfectoral, le second travaille dans un service rattaché au Bureau des marchés de la logistique au sein de la Direction de la modernisation et de l'administration. Dans ce cadre, il exerce relativement seul étant, comme nous l'avons signalé, le principal expert de l'immobilier. Il dirige l'équipe de techniciens qui réalisent les travaux d'entretien. Dans le cadre de ses missions, il intervient directement auprès de la direction lui présentant les diverses expertises sur l'état de l'immeuble. Dans les deux cas, les interlocuteurs de l'activité sont les responsables hiérarchiques, les services utilisateurs et les prestataires d'AMO ou de maîtrise d'œuvre.

Le milieu de l'enseignement

Les enseignants décrivent leur milieu comme particulièrement intéressant et stimulant. Le premier qui est enseignant dans le champ TPCAU apprécie beaucoup la multitude d'échanges avec les autres enseignants et avec les chercheurs de son laboratoire. Aujourd'hui, il quitte un certain nombre de responsabilités car l'école fait l'objet d'un renouvellement générationnel. La deuxième qui est plus jeune et appartient au champ SHSA, indique qu'elle aime beaucoup la relation aux étudiants avec lesquels elle a de nombreux échanges. Enfin, le troisième signale la richesse de l'université sur le plan des savoirs et des savoir-faire et la dynamique spécifique au milieu universitaire, notamment sur le plan de la vie culturelle et scientifique. Tous trois évoluent dans des milieux scientifiques et professionnels dynamiques et ouverts aux échanges, aussi bien à l'échelle française qu'internationale.

b) Dans les entreprises publiques ou semi-publiques

Les entreprises publiques ou semi-publiques dans lesquelles travaillent les personnes rencontrées sont marquées par des histoires, des organisations et des cultures différentes et fortes.

Le directeur de l'immobilier est rattaché à la direction générale de son entreprise. Son service compte environ 130 personnes, dont 30 exercent « en centrale » dans les différents services, et 100 personnes sont réparties sur différents sites pour assurer l'exploitation et la maintenance. Au siège, les responsabilités et les missions sont principalement assurées par des ingénieurs TPE ou d'autres ingénieurs compétents dans d'autres domaines de la construction. Ces fonctions ont parfois aussi été occupées par des architectes. Dans le cadre des projets, ils interviennent très régulièrement auprès des utilisateurs.

Dans une autre entreprise, la responsable de l'urbanisme opérationnel collabore avec des collègues de diverses disciplines (comme des urbanistes ou des juristes). Les « clients » internes sont principalement les services responsables de l'immobilier mais aussi les services utilisateurs. Au sein de sa « délégation », une entité s'occupe de la définition du programme fonctionnel des bâtiments et réalise les études de flux pour dimensionner les espaces. Une autre entité dédiée à l'urbanisme, dont l'urbanisme réglementaire qui défend notamment les intérêts de la société auprès des collectivités : règles d'implantation, prospectus, normes de stationnement, etc. Sur les zones limitrophes, les communes envoient les permis de construire pour avis. Le responsable de l'urbanisme réglementaire assure ainsi les relations avec les « communes d'emprise ». Dans le service, une personne se consacre aux projets de transport ; il gère les relations avec l'agglomération et le syndicat de transports urbains, ainsi que des problèmes d'intercommunalité. Un autre service s'occupe de la gestion foncière et en particulier terrains cédés par l'État à la société. Dans celle-ci, les architectes-diplômés sont relativement nombreux et travaillent dans les services immobiliers sur des missions de maîtrise d'ouvrage,

ou à la direction de la maîtrise d'ouvrage déléguée sur une mission de programmation. Sur l'un des sites, l'un d'eux assure, par exemple, la promotion immobilière. La société a aussi une filiale qui développe des projets au niveau international en maîtrise d'œuvre.

Dans les entreprises de transport, l'environnement de travail apparaît tout aussi varié. Dans le département de la maîtrise d'ouvrage des projets, une équipe travaille autour de « l'Ambition client ». Il s'agit d'élaborer la mise en scène de l'espace pour l'accueil des usagers. Ce type de mission est assuré par les commerciaux. Pour tout ce qui est transport, les projets sont menés par les techniciens. Il existe aussi d'autres maîtrises d'ouvrage dans l'entreprise pour les « systèmes techniques intelligents », « l'organisation caméra », « l'interphonie » ou encore « l'information dynamique ». Enfin, une maîtrise d'ouvrage est spécialement dédiée « aux stations et aux arts » et une autre encore s'occupe des tramways. Au sein de la direction du Département des Espaces et du Patrimoine, une équipe réalise la programmation des projets et d'autres personnes sont « spécificateurs » selon des compétences bien précises : les matériaux et leur maintenance, les courants faibles, etc. Dans l'équipe de quinze personnes de la Stratégie et Standards d'aménagement, différents domaines comme l'aménagement, l'architecture et la décoration intérieure sont « couplés » à diverses expertises telles que l'éclairage ou l'acoustique. Les spécialistes du design et de « l'information voyageurs » sont aussi importants car ils contribuent à la définition de la scénographie de l'espace. L'équipe Stratégie et Standards comporte donc deux entités : l'une est consacrée à « l'information voyageurs » qui regroupe des graphistes - prenant notamment en charge les interfaces informatiques - et l'autre aux standards d'aménagement et composée d'architectes.

Dans le service Aménagement et Patrimoine de l'autre société, sept agents sont organisés en « deux petits pôles » : un pôle de Gestion du patrimoine s'occupe de la mise à disposition temporaire du patrimoine, des transferts de gestion, de la partie locative et de la participation (trois personnes) ; et le pôle Aménagement regroupe les aménagements de bâtiments et les infrastructures. L'équipe est complétée par une assistante et un chef de service. Dans ce second pôle une personne s'occupe strictement des aménagements d'infrastructures, elle a un profil technique et vient de la fonction publique. Ils sont seulement deux ou trois diplômés architectes dans l'entreprise. Ces activités les conduisent à travailler avec un grand nombre d'acteurs partenaires notamment pour les infrastructures : sociétés de transports, collectivités territoriales et particuliers.

Dans une autre société, le chargé d'opération a pour collaborateurs d'autres architectes ou des métreurs et économistes du bâtiment (anciennement appelés « réviseurs »). Dans cette entreprise, une tradition de collaboration avec les architectes est entretenue, ce qui explique leur nombre relativement important en interne mais aussi parmi les prestataires des projets.

Les environnements de travail sont souvent marqués par des cultures professionnelles. Les milieux de l'ingénierie des ponts et chaussées ou des travaux publics, de la culture et des conservateurs, de l'administration centrale et des services de moyens généraux, ou encore des

établissements publics d'enseignement, sont autant d'univers de la fonction publique d'Etat que nous avons pu croiser au cours de l'enquête. Du côté des sociétés, se manifestent pareillement des cultures d'entreprise différenciées qui accordent, par tradition organisationnelle ou volonté politique de certains dirigeants, une place plus ou moins importante à l'architecture et aux architectes. Les ingénieurs sont souvent également cités, aux côtés de services commerciaux structurés, dans les entreprises publiques et semi-publiques.

c) Les compétences développées

Les compétences développées par les architectes fonctionnaires de l'Etat ou salariés d'entreprises publiques se répartissent en différents champs tels que le management et l'animation, la conduite de projet, l'enseignement, et les expertises en matière de patrimoine et de monuments historiques, d'immobilier, d'espace architectural et urbain ou d'aménagement.

Le management et l'animation

Si l'expertise réglementaire et la connaissance des politiques publiques sont constitutives des compétences des AUE, le management de projet et des hommes, ainsi que l'animation d'équipes ou de réseaux ont aussi été évoqués par ceux-ci ainsi que par d'autres professionnels rencontrés. Dans le cadre de ses fonctions, l'AUE conseil au MEDDE développe par exemple des qualités de médiation entre les services centraux et « les experts conseils ». Elle fait preuve auprès de ces derniers de pédagogie sur le fonctionnement de l'administration centrale et de l'action publique. Elle facilite ainsi le dialogue et la construction « d'une expertise collective ». Pour elle, il faut avoir une forte capacité de conviction pour faire aboutir les projets, compte tenu du contexte de « crise » qui est peu favorable à l'écoute des arguments sur la question de la qualité.

La directrice d'une unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement se forme tout particulièrement au management, pour répondre aux exigences de ce poste qu'elle occupe depuis peu. Quand elle était en agence architecture ou d'urbanisme, « il y avait des moments d'autorité très forte et des moments de débats » du fait des rapports de force serrés avec les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage. Elle a dû apprendre à « rompre avec l'autorité très forte ». De même, les rapports hiérarchiques diffèrent en agence, « où il y a de la confrérie », et dans l'administration. En conséquence, elle essaie de créer des espaces de débats et « d'ateliers » au sein de son service afin d'instaurer davantage de discussions informelles. Cela lui permet notamment d'initier les ingénieurs au projet et à la prospective. Car, si sa formation lui a donné les outils du projet, elle pense que celui-ci ne devrait pas être « l'apanage des architectes » mais « se diffuser dans la société ».

Le responsable du groupe aménagement et planification du CETE a également une mission importante d'animation aussi bien au sein de son équipe qu'à l'égard de partenaires issus de

différents domaines. Il organise par exemple des ateliers dans lesquels se retrouvent différents types d'acteurs. S'ils ont des commandes, il doit aussi développer des offres d'études et la négociation des contrats relève de sa compétence. Il évoque le fait qu'il a dû s'adapter au langage spécifique du « monde de l'équipement ». D'autres personnes occupant des fonctions de direction sont aussi revenues sur le thème du management en tant qu'expérience singulière, notamment le directeur immobilier. Le CRMH a pour sa part suivi une formation à Sciences-po pour pouvoir postuler sur d'autres types de postes décisionnaires tels que la direction d'une DRAC. Le rapprochement avec la conduite de projet, bien connue des architectes, a été évoqué à plusieurs reprises.

L'expertise sur le patrimoine

Parmi les champs de connaissance spécifiques rencontrés dans l'enquête, le patrimoine apparaît comme un domaine d'expertise original. L'ABF aujourd'hui chef de STAP se voit par exemple un peu comme un « médecin généraliste » qui essaie d'intervenir le plus justement et précisément possible dans l'entretien et la rénovation du bâti. Pour l'ACMH, les métiers du patrimoine demandent ainsi de la « modestie » dans la mesure où les interventions portent sur des bâtiments très anciens qu'il s'agit de préserver. Elles doivent donc se voir le moins possible. « S'effacer devant le monument » car « c'est le monument qui parle » est en conséquence une attitude différente de celle des autres architectes maîtres d'œuvre qui cherchent à « montrer leur style » et à apporter leur « marque » sur un bâtiment. Le travail de l'ACMH est en conséquent essentiellement orienté sur l'histoire et l'archéologie. Les compétences qu'il mobilise sont très proches de celles qui sont mises à l'épreuve lors du concours d'entrée. Il doit notamment maîtriser les techniques anciennes : couvertures, charpentes, maçonneries, stéréotomie, etc. Son activité lui demande d'être très « observateur » puisque ACMH est « un métier d'enquête » visant à identifier « tous les indices qui vont servir à bâtir le projet de restauration ». Le vocabulaire de la médecine a ainsi été utilisé à plusieurs reprises à propos du « soin » apporté au patrimoine.

L'expertise immobilière et la maîtrise d'ouvrage

La gestion de l'immobilier apparaît également comme un domaine de savoirs particuliers. Pour le responsable de l'immobilier d'un ministère, les missions nécessitent un travail important de veille technologique et de recherche documentaire. Aujourd'hui, il estime que ses compétences d'architecte ne sont pas pleinement reconnues car il considère ne pas vraiment peser dans la stratégie immobilière. Si elles l'étaient, il pourrait, pense-t-il, davantage contribuer à la qualité des interventions et à la réduction des coûts.

Le directeur de l'immobilier d'une entreprise, pour sa part, a développé une expertise de maîtrise d'ouvrage. En effet, plutôt qu'externaliser ce type de compétences, la société a choisi de conserver les différentes missions de maîtrise d'ouvrage en son sein. Pour lui, cela permet de faire des économies importantes qui varient entre 15 et 25 % par rapport à une maîtrise

d'ouvrage extérieure. Le service de l'immobilier préfère ainsi découper les missions et assurer lui-même le pilotage des opérations. Dans ce contexte, la principale compétence développée par les ingénieurs de la maîtrise d'ouvrage est la gestion des différents prestataires engagés dans les projets (conseils immobiliers, avocats, bureaux d'études, cabinets d'architecture, entreprises, majors du bâtiment, entreprises d'exploitation et de maintenance, etc.) et donc la capacité à les diriger et à optimiser leur intervention.

L'expertise de l'espace, architecture, urbanisme, aménagement

La connaissance de l'espace architectural et urbain est soulignée par les professionnels rencontrés comme une compétence qui leur est propre et qui leur est reconnue. L'une des qualités que revendique le responsable de l'urbanisme opérationnel est par exemple de bien connaître les sites et le territoire de l'entreprise. Il en sait les contraintes et les caractéristiques. L'une des spécificités de sa pratique repose aussi sur le dessin et la représentation de l'espace, qualité que les urbanistes non architectes autour de lui ne possèdent pas forcément. Par ailleurs, il indique que ses compétences s'appuient beaucoup sur l'observation et la compréhension des « process », propos qui rejoint d'autres témoignages sur l'exercice du projet. Son but est d'apporter une qualité de vie pour l'ensemble des usagers : le public mais aussi les autres utilisateurs du site. Par exemple, il travaille actuellement sur les cheminements piétons. Dans une autre société, les architectes sont pareillement reconnus pour leur compétence sur les questions d'espace. Lorsque des problèmes d'aménagement se posent, ils sont régulièrement sollicités, même lorsqu'il s'agit de questions qui dépassent leurs attributions.

La qualité architecturale et urbaine est aussi régulièrement évoquée à travers le thème du développement durable. C'est ainsi qu'un de nos interlocuteurs s'est mobilisé pour la préservation de la biodiversité dans les zones aéroportuaires. Le groupe aménagement et planification du CETE a de son côté été identifié comme « pôle de compétences et d'innovation » sur les éco-quartiers, sujet sur lequel ils ont développé une expertise spécifique. Selon l'AUE, la durabilité est devenue un axe structurant de l'ensemble de leurs travaux.

Enfin, les compétences d'un autre professionnel portent de façon générale sur l'aménagement et l'urbanisme car elle a été recrutée afin de « préserver l'intégration urbaine et architecturale » des projets et en vérifier la cohérence d'ensemble. De ce fait, elle a souvent un rôle de conseil et participe aussi à l'analyse des besoins. Elle-même s'intéresse plus particulièrement à l'amont des projets. Cependant, dans un monde « très technique », il n'est pas facile de faire entendre des arguments sur la « qualité », et son point de vue d'architecte peut paraître parfois comme superflu voire ce qui va « coûter plus cher ». Dans ce contexte, elle se sent parfois un peu seule à défendre sa vision de « l'intégration ».

Dans un certain nombre de postes, les AUE sont également sollicités non seulement pour apporter une expertise en urbanisme, aménagement ou paysage, mais aussi pour produire des connaissances nouvelles.

Enseigner

Chez les enseignants, les compétences mobilisées sont différentes, notamment du fait de l'institution et du contexte de l'activité, mais elles renvoient également, outre à la délivrance de savoirs et la production de connaissances par la recherche, à l'expertise, à la pédagogie et à l'animation d'équipes. L'enseignante en sciences sociales dans une école d'architecture indique qu'elle travaillé à l'élaboration des contenus de ses cours tout en développant des qualités relationnelles avec les étudiants. L'enseignant de conception architecturale, quant à lui, exploite les sujets qu'il a abordés aussi bien dans son agence que dans ses travaux de recherche ou dans des expositions. Pour lui, ces différentes pratiques « se nourrissent les unes les autres » et il lui semble important d'alimenter l'enseignement par son exercice professionnel ou la recherche. Il a beaucoup apprécié d'animer des cours en collaboration avec des chercheurs d'autres disciplines et a expérimenté à plusieurs reprises cette forme de binôme. Il a de plus mis au point une pédagogie qui laisse une grande liberté de choix aux étudiants : type d'échelle d'intervention, sujets, approches formelles et des usages, par opposition aux enseignements où « on voit la patte de l'enseignant sur le travail de l'étudiant ». Le lien au public d'étudiants joue donc parfois un rôle dans la construction des modalités de transmission. C'est dans une même perspective que le professeur associé d'université a toujours expérimenté la pédagogie du projet qui met en situation les étudiants de concevoir quelque chose, notamment pour les travaux dirigés d'éducation en stratégie de projet. Selon lui, construire un cours est une « œuvre » en soi qui doit trouver son « sens » et sa « cohérence ».

Les compétences développées par les personnes rencontrées font écho à celles évoquées dans les enquêtes précédentes. Leur spectre est relativement vaste. Elles recouvrent d'une part la connaissance de domaines spécifiques, celui du bâtiment et de sa construction, de son processus de production de l'amont à l'aval des opérations, et/ou ceux de l'urbanisme, de l'aménagement ou du paysage. Elles portent également sur des méthodes : celle de production de connaissance, du conseil stratégique, de la coordination d'acteurs concourant à un projet ou la direction d'une équipe, ainsi que l'analyse spatiale et la maîtrise de différentes échelles, ou encore l'approche interdisciplinaire. A cela s'ajoute une spécificité revendiquée, à savoir la caractérisation et la promotion de la qualité architecturale.

IV. L'identité professionnelle

L'identité professionnelle des architectes diplômés exerçant, comme le font nos interlocuteurs, hors du champ traditionnel de la profession d'architecte, peut être appréhendée à travers trois grandes questions. La première porte sur la vision qu'ont les personnes de leur rôle, ou du rôle des architectes en général, dans leur structure. La deuxième s'intéresse au rapport qu'entretient chacun avec le monde de l'architecture et avec la profession. Et la troisième concerne la relation au secteur public et à la notion de service public.

1. Être architecte

En écho aux propos sur les compétences, « être architecte » est pour nos interlocuteurs caractérisé par une culture professionnelle commune mais aussi parfois par le regard d'autrui sur la « figure » de l'architecte.

a) Culture du projet, vision globale, utilité sociale et anticipation

La « culture du projet » et la « vision globale » de l'architecte pensé comme généraliste de l'espace sont deux thématiques principales des entretiens. Pour une AUE conseil, la culture commune des architectes est liée au projet et repose sur « la capacité à gérer la complexité ». Dans ce sens, la formation d'architecte a « une utilité sociale ». Elle observe que les architectes-urbanistes de l'État accèdent de moins en moins aux postes de responsabilité et ne sont donc pas employés à la hauteur de leurs compétences, ce qui pourrait nuire à terme à la qualité de leur expérience professionnelle. Un autre AUE indique que dans son environnement de travail « la culture du projet est assez peu présente », « la culture de l'ingénierie » y étant dominante. Il défend alors « le rôle intégrateur des échelles et des thématiques » de l'architecte qui exerce ainsi une responsabilité « d'ensembliser ». Cet AUE se définit par différence avec les ingénieurs considérés comme des spécialistes. En tant qu'architecte, il veut être « force de proposition », porter « une vision de projet » et accompagner « l'évolution des territoires » en répondant aux enjeux du futur. A son sens l'architecte possède des qualités « d'écoute des attentes et des besoins », « décrypte les contraintes » et dispose de la « vision de synthèse ». Dans ce cadre, sa mission est donc d'animer la réflexion pour la faire progresser. Ce sont ces qualités qui lui permettent d'intervenir dans différents secteurs et à différentes échelles. Il cite en exemple les architectes de sa famille dont l'un travaille dans le secteur de l'événementiel et une autre dans celui de la lumière. De même, pour un troisième AUE, l'architecte apporte une « vision généraliste » et peut défendre des « projets audacieux ». Une autre encore définit l'architecte comme une personne « cultivée » qui maîtrise la question de l'espace et de la

mesure, puis la transformation de l'espace et sa mise en œuvre. Sur ce dernier point elle se sent un peu à part car sa contribution à la mutation de l'espace se fait « en tant que quelqu'un qui influe sur la commande ».

Un de nos interlocuteurs collabore avec les énarques de la direction des affaires immobilières qui ont une représentation plutôt « budgétaire » de l'immobilier. Pour lui aussi, un architecte peut offrir une vision plus globale en termes de stratégie immobilière. Comme d'autres, il se définit par rapport aux ingénieurs et cite la formule : « les architectes sont des gens qui savent à peu près rien sur à peu près tout et les ingénieurs des gens qui savent à peu près tout sur à peu près rien ». Pour lui, les domaines de l'architecte sont créatifs, pédagogiques, financiers et techniques. Lui-même travaille essentiellement sur des aspects techniques, ce qui explique qu'il ne se sent pas pleinement architecte dans sa fonction.

Selon l'ACMH, il existe « différentes manières d'exercer le métier d'architecte » et ce qui « rassemble tous les architectes » est l'appartenance à un même « monde », c'est-à-dire à « l'architecture comme art ». Il regrette que, selon lui, l'histoire ne soit pas davantage enseignée dans les écoles architecture car elle fait partie du socle de « la culture » des architectes. De son point de vue, le métier repose sur « l'observation du monde » passé et présent, et cette attention qui est une « ouverture » et une « culture », « permet de répondre aux questions » posées par les différents types de projet. Pour l'enseignant en conception architecturale, également professionnel libéral, l'architecte a une « valeur ajoutée » à apporter et il déplore notamment que la plupart des plans locaux d'urbanisme se fassent sans leur contribution. Selon lui, l'architecte apporte « une capacité d'analyse » pour « repérer ce qui ne va pas et comment cela pourrait aller mieux ». Il maîtrise la démarche de projet et a donc une culture spécifique de l'anticipation. Il est ensuite capable de proposer la synthèse d'un ensemble « de contraintes pour en faire autre chose » et d'être à la recherche de la nouveauté, ce qui s'oppose dans son propos au caractère répétitif de la promotion immobilière. Il veut faire reconnaître l'architecture comme « discipline » construite par un savoir particulier et « renforcer la recherche et le doctorat » de même que les relations entre les laboratoires de recherche et les écoles. Il souligne aussi la forte évolution des pratiques de l'architecture, vécue dans sa propre famille. Son père, architecte notable dans une localité, y réalisait l'ensemble des projets du territoire, alors que lui-même a des difficultés pour gérer un ensemble d'activités différentes, ce qui dégrade les conditions de travail dans son agence et obère sa vie privée.

Quant au professeur d'université, il donne aux spécificités de l'architecte une expression plus générale. Il regrette que l'université « ne soit pas un lieu de gestion de projet très avancé » et son « côté architecte » en souffre. Son contrat d'associé venant à son terme, il préfère reprendre l'activité de consultant plutôt que d'intégrer l'université. Il est intéressé par « la méthodologie » et a « besoin de terrains d'application ». Pour lui, la créativité se trouve dans la communication entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la « maîtrise d'usage ». C'est ce qu'il essaie de faire dans le contexte de la prospective. Dans le cadre de ses projets, il

essaie aujourd'hui de croiser des aspects poétiques – le travail sur l'imaginaire - et pratiques qui, dans sa conception, s'ancrent dans la « concertation », « l'apprentissage » et « l'évaluation ». Il retient de sa formation d'architecte le travail sur le « processus de transformation et de réalisation » qu'il désigne comme un processus vivant. Il continue aussi à travailler sur « la tension entre la réalité et l'idéal » par la réalisation de ses idées. Pour lui, le rôle de l'architecte est de travailler sur la « valeur » des objets c'est-à-dire sur leur aspect qualitatif.

b) Direction d'équipe, soutien des maîtres d'œuvre et diversité des pratiques

La définition de l'architecte exprimée par les professionnels des entreprises recoupe largement celle donnée par les fonctionnaires. Elle témoigne ainsi d'une culture commune des architectes quel que soit leur secteur d'activité, tout en dévoilant d'autres composantes, comme la direction de projet, l'étendue des champs d'activité et la médiation à l'égard des architectes maîtres d'œuvre.

Le directeur de l'immobilier considère le diplôme d'architecte « comme une formation et pas comme le fait d'avoir sa plaque en libéral ». Pour lui, cette « formation particulière » est « assez adaptée à ce qu'on pourrait appeler le management » car l'architecte, étant « directeur de projet », dirige une équipe et la « fédère ». Il est alors un « chef d'orchestre qui anime une série d'experts ». Dans ce sens, projet et management lui semblent intimement liés. Dans le même ordre d'idées, un autre professionnel regrette qu'au sein de son entreprise les architectes soient souvent considérés comme des artistes qui savent faire de belles façades et dépensent l'argent, alors que, pour lui, l'architecte a des compétences organisationnelles et des qualités de rigueur.

La diversité des pratiques est un autre thème récurrent évoqué par nos interlocuteurs de la fonction publique comme des entreprises. L'un de ceux-ci indique qu'à l'époque où les architectes assuraient la maîtrise d'œuvre dans la société, ils occupaient un nombre de postes importants. Mais, depuis le développement de l'activité de maîtrise d'ouvrage et l'arrêt de la maîtrise d'œuvre interne, beaucoup sont partis. Aujourd'hui, pour être recruté dans le service, un architecte devrait avoir des compétences à la fois de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage et être « un architecte qui quelque part aura peut-être déjà fait plusieurs métiers ». Pour un autre interlocuteur, le métier d'architecte doit contribuer à la « qualité du vivre ensemble ». Il déplore par exemple que les architectes aient abandonné la gestion de copropriété, car leur présence contribuait à un meilleur entretien du patrimoine bâti. Une autre professionnelle rencontrée aurait souhaité de son côté entendre parler à l'école de tous les métiers qu'elle a pu exercer : la programmation, la maîtrise d'ouvrage, le secteur des entreprises publiques, etc. Enfin, comme on l'a signalé, une des entreprises a maintenu, après

avoir externalisé la maîtrise d'œuvre, la tradition de faire appel aux architectes y compris pour des travaux de maintenance. C'est par exemple à un architecte que sera confié le marché pour la rénovation de chaufferies, le bureau d'études fluides étant cotraitant. Dans cette société, le chargé d'opération regrette de ne pouvoir faire de projet d'architecture, en particulier pour les programmes comportant des chantiers relativement importants. Dans son activité quotidienne, il travaille plutôt sur des petits projets. Malgré cette limite, il estime important que des architectes exercent dans le secteur de la maîtrise d'ouvrage car cela permet de « défendre la profession ». C'est une mission « d'accompagnement de la création ».

L'identité de l'architecte apparaît ici de façon riche et complexe. Elle englobe à la fois un ensemble de qualités liées à la spécificité de la formation, mais aussi des représentations du rôle et de la place que l'architecte doit occuper dans la société. Des images assez communes dans le milieu de l'architecture sont revenues dans les discours, telles que la vision de synthèse, le chef d'orchestre, l'opposition avec l'ingénieur ou les promoteurs, la culture du projet et le sens de l'innovation. La diversité des modes d'exercice apparaît néanmoins comme une alternative au modèle professionnel libéral en mettant en lumière la variété des champs d'application des compétences de l'architecte.

2. La relation au monde de l'architecture et aux architectes

Les propos de nos interlocuteurs sur le monde de l'architecture et sur les architectes se rejoignent en de nombreux points dont les principaux sont l'image négative dont souffre la profession ainsi que les problèmes qu'elle rencontre pour se faire connaître et se développer.

a) L'architecte démiurge, l'agence désorganisée, une « image perturbée »

La profession d'architecte fait souvent l'objet de critiques en raison des représentations qu'elle véhicule. Une AUE dénonce par exemple le prestige « symbolique » associé à l'architecte et le formalisme trop fréquent des projets d'architecture qui empêchent la profession d'améliorer son image. Cette professionnelle a été inscrite à l'Ordre des architectes lorsqu'elle exerçait en libéral. Cependant, contestant l'institution, elle n'a pas payé sa cotisation pendant plusieurs années. Il lui semble aujourd'hui que cette institution est plus ouverte et qu'elle accepte des modalités d'exercice diverses, et elle envisage une éventuelle réinscription. L'enseignante en sciences sociales a, pour sa part, construit une analyse de l'architecte « démiurge » dans ses travaux de recherche sur la construction des images d'exception. Elle prépare actuellement elle un cours sur « les stratégies du paraître chez les architectes », sujet qu'elle sait intéresser les étudiants. Elle dénonce par ailleurs les conditions de travail en agence d'architecture où ceux-ci sont utilisés comme des petites mains et les compétences des sous-exploitées. Elle-même a fui l'ambiance, selon elle déplorable, de ces agences. Le professeur

d'université s'en est également détourné car il ne supportait pas les « charrettes ». Même s'il en reconnaît le processus créatif, elles sont pour lui symptomatique de la « désorganisation » des architectes. Il est par ailleurs très sensible à la dévalorisation de la profession du fait qu'elle se soit écartée des questions « constructives » et « économiques », perdant ainsi des marchés, mais aussi parce que les architectes ne partagent pas suffisamment les décisions avec le client. Aujourd'hui, tous ses amis formés en école d'architecture exercent ailleurs qu'en agence. Un autre de nos interlocuteurs a renoncé à l'emploi dans les agences pour deux raisons, la première étant l'absence de carrière possible pour les salariés et la seconde les mauvaises conditions de travail : heures supplémentaires, travail le week-end et difficultés à prendre des congés. Il estime aussi les agences architecture très mal structurées en France car de petite taille, ce qui les fragilise. Il n'est par ailleurs pas inscrit à l'Ordre des architectes parce qu'il n'en a jamais eu un réel besoin, mais regrette néanmoins de ne pas pouvoir porter le titre, ce qui lui permettrait de faire valoir sa formation. Aujourd'hui diplômé de Chaillot, il peut néanmoins se revendiquer « architecte du patrimoine ». Un chargé d'opération en entreprise a, quant à lui, conservé son inscription à l'Ordre des architectes pour garder un rapport avec la profession. Il constate par ailleurs que l'image de l'architecte dans son environnement de travail est contradictoire : d'un côté il n'est pas vraiment considéré et se fait, par exemple, souvent moquer par ses collègues à propos de sa formation mais, en même temps, il fait l'objet d'une certaine admiration. Le directeur immobilier évoque également « l'image perturbée de l'architecte ». Il lui est en effet difficile de se présenter comme tel car la représentation commune de l'architecte est très loin du métier qu'il exerce : qu'un architecte occupe la fonction de directeur de l'immobilier apparaît comme peu vraisemblable dans son milieu de travail. Il raconte que les ingénieurs du secteur de l'aviation pour lesquels il travaillait dans le cadre d'un projet - ses « clients » - ont découvert avec surprise que la mission de l'architecte ne se résume pas à dessiner une façade.

Ce directeur souligne que la présence d'architectes au sein de la maîtrise d'ouvrage améliore les conditions de travail de ceux qui sont maîtres d'œuvre, car ils ont une bonne compréhension de leur travail et sont sensibles bien mieux que d'autres à la qualité de la prestation des maîtres d'œuvre. Pour lui, les architectes partagent un même langage et leurs échanges sont plus faciles sur la « valeur d'usage » et la « qualité des espaces ». Il pense qu'il serait nécessaire de faire une sensibilisation des étudiants en architecture à la maîtrise d'ouvrage comme enjeu stratégique de pouvoir et de décision sur la réalisation des objets architecturaux. Au sein de l'association Architecture et Maîtrise d'Ouvrage, il essaie d'intéresser différents types d'acteurs à cette problématique et compare l'architecture à l'activité des abeilles travaillant à « polliniser le milieu ». Un autre professionnel de la maîtrise d'ouvrage a conservé des relations avec les architectes dans le cadre des projets soumis à un concours. Elle apprécie tout particulièrement ces moments de discussions avec ses confrères maîtres d'œuvre. Un AUE évoque aussi ses rencontres avec ses condisciples comme des instants privilégiés du quotidien. Il regrette de ne plus pouvoir exercer la maîtrise d'œuvre car cela

contribuait à sa formation continue d'architecte. Il n'a pas renouvelé son inscription à l'Ordre des architectes, trouvant la cotisation trop coûteuse pour les personnes désireuses de porter le titre.

b) Critique de enseignement et problèmes de déqualification

D'autres interlocuteurs expriment de vives inquiétudes à l'égard de la formation d'architecte. Membre de l'association des anciens élèves d'une école d'architecture, l'un des AUE se soucie par exemple de l'avenir des étudiants. Même si l'enseignement dans les écoles lui apparaît riche et varié, il le trouve éloigné de la « vie professionnelle ». Pour lui, la « variété des matières » permettrait à l'inverse « l'ouverture et l'orientation » vers différentes formes de pratiques. Il apprécie les démarches actuelles de l'Ordre des architectes qui semble s'intéresser aux autres modes d'exercice que celui de l'agence d'architecture. Lui aussi évoque l'importance de la présence des architectes dans la maîtrise d'ouvrage parce que, parmi l'ensemble des professionnels, il est le plus à même à discuter avec les autres architectes. Dans cette perspective, il suggère que les écoles architecture développent des filières autour de la maîtrise d'ouvrage offrant des débouchés aux étudiants. Il trouve que des relations plus organiques entre les écoles architecture et les professionnels font défaut pour construire des projets pédagogiques innovants, répondant aux besoins de la société tout en préparant mieux les étudiants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il s'est engagé dans son association. Il pense que l'existence de ce type de structure, à l'instar des grandes écoles, est un atout favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Il signale cependant que les rapports entre l'association et l'école d'architecture ne sont pas satisfaisants. Il n'est pas inscrit à l'Ordre estimant lui aussi la cotisation trop chère. Un autre professionnel en entreprise est également membre d'une association d'anciens élèves dans laquelle il essaie de développer l'entraide intergénérationnelle. Il tient à conserver un lien avec les écoles architecture dont il suit régulièrement les conférences. Il fréquente aussi de temps à autres la maison de l'architecture quand les sujets de débat l'intéressent et en profite pour rencontrer des amis architectes. Il n'est pourtant pas inscrit à l'Ordre considérant que cela ne lui apporterait pas grand-chose. Un autre professionnel en entreprise s'inquiète précisément du fait que trop peu d'architectes s'inscrivent à l'Ordre¹⁷. Pour lui, l'institution ne peut pas peser publiquement dans les débats qui la concernent si elle réunit trop peu de membres. Il redoute notamment que cela aggrave la dévalorisation de la profession. Selon lui, un certain nombre de suspicions vis-à-vis des architectes reposent sur la crainte de leur « liberté de parole », posture contribuant pourtant à la qualité des débats sur le cadre bâti.

¹⁷ Lorsqu'il est devenu responsable du dépôt des permis de construire de sa société, responsabilité qui incombe à l'architecte senior de l'entreprise, il s'y est alors inscrit et a pris part à la vie de l'organisation professionnelle. Depuis, une jeune architecte maître d'œuvre assume elle-même la responsabilité des permis, mais il a conservé son inscription.

L'un des AUE considère quant à lui la profession trop nombreuse et malformée et s'interroge sur la valeur du diplôme et des qualifications. Il estime que les écoles subissent un défaut d'encadrement et un manque de disponibilité des enseignants à l'égard de chaque étudiant. Son expérience en agence, dit-il, lui a été beaucoup plus profitable durant ses études, en particulier par « la pratique du jugement de manière collégiale » ou pour l'acquisition du langage architectural. Concernant les qualifications, tout en critiquant le fonctionnement du corps des Architectes en Chef des Monuments Historiques, il appréhende sa mise en concurrence avec l'ensemble des architectes du patrimoine, qu'il conçoit comme une source de déqualification du personnel intervenant sur les édifices. Il craint que cela nuise à la qualité générale des restaurations. Il précise que l'intervention sur les monuments historiques exige un très haut niveau d'expertise et de spécialisation, et nécessite donc une formation professionnelle adéquate. L'ACMH que nous avons rencontré participe à la Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques, association qui s'est mobilisée au moment de la réforme de 2009 et leur a permis de conserver le monopole de la restauration des édifices appartenant à l'État. Il regrette aujourd'hui néanmoins l'image « vieillot » des ACMH qui les isole un peu du reste de la profession.

L'enseignant en conception architecturale parle également d'une revalorisation nécessaire du diplôme d'architecte qui, selon lui, pourrait dans le même temps améliorer la situation générale des agences. Son activité de maître d'œuvre lui fait partager les analyses de nombre de ses confrères sur la dégradation des conditions économiques de l'activité des agences d'architecture : réduction des marchés, concurrence accrue, baisse des honoraires, etc. En développant la recherche et « le côté intellectuel du métier », il a l'espoir que cela renforcera « la position de la profession dans le monde de l'environnement bâti » car il considère que l'architecture n'est pas « seulement un produit » mais aussi « une connaissance » et souhaite que la HMONP contribue à fonder la reconnaissance des compétences de l'architecte.

Parmi les personnes rencontrées, d'autres encore se préoccupent de la profession d'architecte maître d'œuvre et expriment des idées pour la soutenir. Le développement durable étant aujourd'hui un contexte porteur, un AUE indique que les architectes devraient développer une meilleure connaissance de l'écoconstruction et donc des filières de matériaux et des savoir-faire locaux, des matériaux à faible impact environnemental ou encore de l'économie d'énergie. Ils pourraient ainsi être plus actifs dans le domaine de la rénovation. Il regrette par ailleurs que « les mondes de la Culture et de l'Équipement » soient aussi séparés. Il se réjouit que l'association des architectes-urbanistes de l'État semble commencer à jouer ce rôle.

Qu'ils soient dans la fonction publique ou dans le secteur semi public, nos interlocuteurs sont manifestement concernés par la situation et l'image de la profession d'architecte. Elle est à la fois l'objet de critiques mais aussi de préoccupations et de suggestions diverses dont l'Ordre et l'enseignement sont les thèmes centraux. Les inquiétudes exprimées ici à leur égard dévoilent in fine un fort attachement au milieu des architectes.

3. La relation au service public ou au secteur public

Les discours sur la relation au secteur public ou au service public prolongent souvent l'affirmation du lien avec l'architecture. Entre la promotion de l'architecture exprimée dans la fonction publique de l'Etat, et la défense du service et de la qualité affichée du côté des entreprises, la proximité de pensée est notable.

a) Exercer dans la fonction publique et promouvoir l'intérêt général de l'architecture

L'intérêt général de l'architecture est mentionné à plusieurs reprises dans les entretiens, associé à l'idée de service public. Il est exprimé en termes de lien social par une AUE qui considère le développement des réseaux d'experts favorisent le développement territorial et culturel ainsi que le « vivre ensemble ». Sa contribution à l'inscription de sites français au patrimoine mondial est une grande fierté pour cette AUE. Elle lui a permis de travailler sur le dialogue culturel, les identités nationales et le dépassement des frontières dans « l'intérêt de l'humanité ». Elle a ainsi rendu possible la structuration d'un « projet commun » entre plusieurs territoires. Ces actions lui ont valu d'être distinguée par l'Ordre national du mérite et de recevoir la Légion d'honneur, signe d'une contribution à l'intérêt général. Pour un autre AUE, le métier d'ABF illustre bien le sens du service public car il donne un avis au nom de l'intérêt général. C'est ce qui a motivé son orientation dès le départ vers le secteur public. Il souligne néanmoins la difficulté de l'ABF, souvent seul à formuler un avis. Lui-même travaille aujourd'hui au sein d'une équipe et développe la réflexion collective. Pour lui, l'intérêt général se construit sur la base d'un « dialogue » entre différents types d'acteurs : élus, techniciens, services de l'État, associations et citoyens. Il témoigne du fait que les modes de « gouvernance » ont évolué et transformé les façons de construire l'intérêt général car ce sont les « gens concernés » qui interviennent dans les débats. Le rôle du service public est alors de servir l'intérêt général ainsi défini.

La contribution des architectes dans les services publics est un thème important et les AUE occupent des positions privilégiées de ce point de vue. L'une d'eux a par exemple le sentiment que leur statut offre une grande liberté et un vaste champ d'action, car il permet d'accéder à un éventail de postes ouvrant à des thématiques et des contextes variés. Il occasionne de nombreuses rencontres et permet de constituer un important réseau professionnel, même si elle regrette que l'administration repose encore trop sur la « culture du secret ». Enfin, elle s'interroge sur la possibilité pour des diplômés en architecture de postuler sur des postes de catégorie A ou B au sein de la fonction publique d'État. Elle estime en effet qu'il serait utile de proposer des concours de niveau licence ou master pour les étudiants en architecture. Cela permettrait de diffuser les savoirs de l'architecture au sein de la fonction publique. De même, un autre AUE pense que les architectes devraient être davantage présents dans les collectivités et

en particulier dans le domaine du patrimoine où, très souvent, des professionnels d'autres disciplines occupent des postes à responsabilité, tels les ingénieurs ou les historiens. Un autre interlocuteur s'interroge, quant à lui, sur les moyens de donner « l'envie d'architecture » aux élus. Il a récemment participé à la création d'un événement sur l'architecture dans sa région. Son objectif est de sensibiliser à la qualité du cadre bâti et d'améliorer l'image de l'ABF souvent négative à ses yeux. Pour lui, un besoin d'architectes se fait ressentir dans les services publics et il souhaiterait que les étudiants soient préparés à ce type d'orientation. Il aimerait également qu'il soit possible d'organiser des allers-retours entre les secteurs public et privé pour améliorer la formation continue des architectes des deux milieux.

Un autre fonctionnaire estime de son côté que les architectes de la fonction publique devraient pouvoir clairement affirmer leur appartenance à la profession. Il trouve étrange d'être diplômé « architecte DPLG » sans pouvoir l'afficher et suggère une réforme de l'Ordre des architectes en ce sens. Dans le cadre de ses fonctions, il est très sensible aux dépenses liées à l'immobilier car il s'agit d'argent public, celui du contribuable. En même temps, il est très attentif à la qualité et se méfie du moins disant. Cette préoccupation du juste rapport entre la qualité et le coût est aussi centrale pour l'ACMH qui défend le « service public des monuments historiques » selon lui menacé par la réforme de 2009. Il lui est arrivé de se faire évincer d'un marché pour des raisons de coûts, ses devis correspondant cependant à une grille plus complète en matière d'études que les propositions de ses concurrents architectes du patrimoine. Il propose d'améliorer cette réforme par la précision du type de pièces contenues dans la réponse à un appel d'offres. Le modèle français de protection du patrimoine est aussi évoqué par l'enseignante en école d'architecture qui est originaire d'un pays où la « corruption » mène à la « destruction » du bâti historique. Pour l'autre enseignant en architecture, « être fonctionnaire » signifie « être au service du public » représenté dans son cas par les étudiants et « ceux qui auront un jour à subir ces étudiants devenus architectes ». Dans cette optique, il cherche à responsabiliser les étudiants vis-à-vis des choix qu'ils opèrent. Il indique également que son statut de fonctionnaire est aussi un avantage pour l'économie de l'agence qui n'a pas à supporter un salaire supplémentaire. Enfin, le professeur d'université rejoint d'autres avis exprimés dans l'enquête en affirmant le caractère « politique » de l'architecture qui impose une « concertation démocratique » et une donc une forte implication du secteur public dans sa production.

Ainsi, à travers les responsabilités qu'ils exercent, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent ou les paradoxes de leurs situations professionnelles, les architectes fonctionnaires de l'Etat manifestent leur attachement à promouvoir une architecture au service de l'intérêt général, non seulement auprès de leurs partenaires ou du public, mais aussi au sein même de leurs administrations. L'exercice dans un service public, au service du public, et l'intérêt général de l'architecture sont des thématiques étroitement liées dans les propos de nos interlocuteurs.

b) Exercer en entreprises : entre le secteur public et le secteur privé

Dans la continuité de certains fonctionnaires, les architectes des entreprises rencontrés font valoir leur rôle d'architecte du secteur public. L'un se considère comme architecte d'un patrimoine « public » dont sa société a la gestion. Il contribue à la création de ce patrimoine et en défend les qualités, « l'aménité » et « l'humanité » (il évoque notamment sa bataille contre la suppression des banquettes occupées par les SDF). Etre responsable d'un patrimoine qui a un caractère public engage alors sur le long terme et sa contribution appartient à l'histoire urbaine. Pour lui, l'espace comporte des enjeux politiques et il s'interroge ainsi sur la délégation de cette mission de gestion au secteur privé qui, selon lui, peut parfois entraîner un mauvais entretien des biens. Pour un autre professionnel, les architectes ont également de façon générale un rôle à jouer dans le secteur public. Il s'agit d'offrir une vision complémentaire à celle des techniciens et des urbanistes, qui sont plutôt juristes ou géographes, en apportant un regard sur la qualité esthétique ou fonctionnelle des espaces.

Néanmoins, d'autres personnes témoignent des avantages procurés par les processus de privatisation et critiquent par exemple les démarches imposées par les concours de la maîtrise d'ouvrage publique. Un responsable explique que sa société n'est plus soumise à la loi MOP, ce qui lui donne des marges de manœuvre pour organiser la sélection des équipes qui vont intervenir sur les projets. Sur la base de cette expérience, il pense qu'il serait opportun de rationaliser les procédures de maîtrise d'ouvrage publique afin de les rendre moins onéreuses. Dans une autre société, la privatisation a permis la valorisation du territoire de l'entreprise. Des fonds sont notamment dégagés par les locations, et l'aménagement de nouveaux équipements constitue un potentiel de développement économique pour l'entreprise. Ainsi, depuis que la société est propriétaire de son foncier, elle a créé un service de l'immobilier. La thématique de l'efficacité et de l'économie apparaît donc ici associée au souci de la bonne gestion du patrimoine.

La relation au secteur public se présente, par définition, différemment dans la fonction publique de l'Etat et dans les entreprises publiques et semi-publiques. Toutefois, une approche voisine semble se dégager dans ces deux univers autour de la promotion de l'architecture dans le cadre de l'intérêt général.

Conclusion

Au terme de cette enquête sur les diplômés architectes de la fonction publique d'Etat et des entreprises publiques et semi-publiques, rappelons quelques lignes directrices qui ont traversé l'ensemble de ce rapport.

Motivés par des centres d'intérêt divers, les professionnels que nous avons rencontrés développent au cours de leurs trajectoires une curiosité pour des domaines de connaissances pluriels tels que l'urbanisme, l'histoire et les sciences sociales, tout en rappelant leur goût pour le projet et, quelquefois, le dessin d'architecture. Ils sont ainsi nombreux à avoir connu l'architecture dès l'enfance et à avoir choisi leur profession de façon précoce. L'entrée dans la vie active est ensuite marquée par des parcours de découverte occasionnés par un service civil, un volontariat ou bien des rencontres engageant une orientation nouvelle. Plusieurs ont des expériences assez courtes en agence avant d'intégrer une entreprise publique ou semi-publique et la fonction publique. Il s'agit parfois de quitter un environnement de travail insatisfaisant ou bien d'aller vers des activités jugées plus intéressantes et liées à l'action publique, ce qui est souvent le cas des AUE. Il n'est pas rare qu'ils prospectent des missions qui répondent à leurs aspirations témoignant ainsi d'une recherche de sens dans l'activité professionnelle qui s'accomplit quelque fois dans « l'intérêt général » ou le service public. Ils ont fréquemment réalisé une formation complémentaire (notamment 78% des AUE ayant répondu à l'enquête par questionnaire) dans les domaines de l'urbanisme ou des monuments historiques par exemple, et sont attachés à la reconnaissance de la diversité des activités accessibles aux architectes.

Les familles de métiers touchées par l'enquête correspondent à divers milieux professionnels tels que les monuments historiques (ABF et ACMH), l'immobilier et la gestion de patrimoine (ministères et entreprises), l'aménagement et l'urbanisme (planification et urbanisme réglementaire chez les AUE ; urbanisme opérationnel dans les entreprises) et l'enseignement. Les environnements de travail sont caractérisés par des cultures professionnelles diverses, comprenant des collaborations fréquentes avec des ingénieurs, des professionnels de la culture tels les conservateurs, et des administrations centrales, mais aussi des cultures d'entreprise. Les compétences couvrent un large spectre touchant à la connaissance des « objets » (bâtiment, aménagement urbain) et celle de leur de production et procédure de réalisation, mais aussi aux savoirs stratégiques et aux méthodes, comme le conseil stratégique, la coordination d'acteurs et la direction d'équipe, ainsi que l'analyse spatiale et la maîtrise des différentes échelles, ou encore, spécificité revendiquée, la caractérisation et la promotion de la qualité architecturale.

Dans ce contexte, l'architecte apporte, selon nos interlocuteurs, une « vision de synthèse » et une approche globale souvent distinguée de celle de l'ingénieur. Il véhicule une culture du projet favorable aux démarches prospectives et à l'innovation trouvant des champs d'application très variés. L'avenir de la profession d'architecte et de l'enseignement de l'architecture fait par ailleurs l'objet de préoccupations et de suggestions. Enfin, le rapport au secteur public se différencie dans la fonction publique de l'Etat et dans les entreprises publiques et semi-publiques, mais la volonté de promouvoir l'architecture dans le cadre de l'intérêt général est largement partagée, quel que soit l'univers de travail.

Annexes

1. Présentation des entretiens

a) Les architectes de la fonction publique d'Etat

Les architectes et urbanistes de l'Etat (AUE)

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

- Conseil pour les réseaux d'expertise, Administration centrale, F, 59 ans
- Responsable de groupe, CETE, H, 43 ans
- Direction d'une Unité territoriale de l'Equipeement et de l'Aménagement, F, 46 ans,

Ministère de la Culture et de la Communication

- Chef de la conservation régionale des monuments historiques, H, 43 ans, diplôme en 5 ans
- Chef de STAP, H, 58 ans

Autre ministère

- Chargé de mission, Service des infrastructures, H, 61 ans

Autres emplois

- Ingénieur des services techniques, Préfecture, H, 50 ans

Architecte en chef des monuments historiques, inspecteur général, H, 57 ans

Enseignants Ecoles d'architecture et Université

- Maître assistant Ensa du champ TPCAUI, H, 51 ans
- Maître assistant Ensa du champ SHSA, F, 36 ans
- Professeur associé de l'Université, H, 54 ans,

b) Entreprises publiques ou semi-publiques

- Directeur de l'immobilier, H, 60 ans
- Chargé du suivi de l'urbanisme opérationnel, H, 60 ans
- Responsable Stratégie et Standards d'aménagement, H, 58 ans
- Chargée de mission aménagement, F, 41 ans
- Architecte et chargé d'opérations, H, 54 ans

Organismes et part de la participation de l'Etat : RATP (100%), RFF (100%), La Poste (77,1%), Aéroports de Paris (52,1%), Air France (15%), ..

2. Questionnaire

QUESTIONNAIRE METIERS DES ARCHITECTES DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Sexe : M... / F... Age Département de résidence.....

Formation

Diplôme d'architecte (DPLG, DESA, ADE, HMNOP ou équiv.)..... Ecole..... Année.....

Formation(s) complémentaire(s) OUI / NON Si oui, Continue ?..... Autre formation ?.....

Indiquez le titre et le niveau :

Votre itinéraire professionnel -----

- En quelle année avez-vous occupé votre premier emploi ?
- Combien d'emplois de plus de 3 mois avez-vous occupés depuis ?
- Dans quels types de structure ? Citez les principales par ordre chronologique (cf. code Structure ci-dessous)

Structure 1... Structure 2 ... Structure 3... Structure 4 ...

(a) Code Structure : Indiquez le code		(b) Code Statut : Indiquez le code	
A	Agence d'architecture	I	Autre entreprise secteur privé
B	Bureau d'études urbanisme, environn ¹ , paysage	J	Ministère ou services extérieurs
C	Bureau d'études techniques	K	Collectivité territoriale
D	Entreprise BTP	L	Entreprise publique ou Sté Economie Mixte
E	Sté de promotion/conseil immobilier	M	Etablissement d'enseignement et/ou recherche
F	Sté de services informatiques	N	Autre établissement public ou parapublic
G	Sté de design graphique, création industrielle	O	Milieu associatif
H	Sté de communication, audiovisuel, édition, presse		
		1	Fonctionnaire titulaire
		2	Contractuel de la fonction publique
		3	Vacataire
		4	Autre statut public ou semi-public
		5	Salarié de droit privé
		(c) Code Taux d'activité	
		C	Temps complet
		P	Temps partiel

Votre activité principale -----

- Quelle est actuellement votre activité principale ?
Actif occupé ... En formation ... Autres ...
- Quelles sont les caractéristiques de cette activité ? (cf. codes statut, taux d'activité ci-dessus)
Statut (b) ... Taux d'activité (c) ... Département de la structure.....
- Nom de la structure.....
Type de structure : Services de l'Etat : Ministère ... Région ... Département ... Autre ...
Entreprise publique ... Autre structure ...
- Service de rattachement.....
- Titre du poste.....
- Fonction principale.....
- Grade ou emploi.....
Type de rémunération : Salaire fonctionnaire... Salaires sur CDI ... Salaires sur CDD ... Honoraires...
- Depuis combien d'années exercez-vous dans cette structure ?
- En quelle année êtes-vous entré(e) dans le secteur public, parapublic, ou semi-public ?.....
- Exercez-vous la maîtrise d'œuvre dans votre activité principale ? OUI ... NON ...
- Si non, avez-vous exercé antérieurement la maîtrise d'œuvre ? OUI ... nombre d'années / NON ...
- Nombre de personnes employées dans la structure dont diplômés architectes

Vos missions -----

- Comment se décline votre activité principale ? (choisissez les 5 missions principales)

<input type="checkbox"/>	Conception architecturale	<input type="checkbox"/>	Gestion immobilière ou patrimoine
<input type="checkbox"/>	Conception urbaine ou paysagère	<input type="checkbox"/>	Conseil
<input type="checkbox"/>	Urbanisme, aménagement, environnement	<input type="checkbox"/>	Expertises
<input type="checkbox"/>	Programmation, faisabilité, études amont	<input type="checkbox"/>	Réglementation, contrôle
<input type="checkbox"/>	Montage d'opérations, conduite de projet	<input type="checkbox"/>	Direction organisme ou service, management
<input type="checkbox"/>	Etudes techniques	<input type="checkbox"/>	Design produit, graphisme
<input type="checkbox"/>	Autres études	<input type="checkbox"/>	Aménagement intérieur, décoration
<input type="checkbox"/>	Gestion et suivi de chantiers	<input type="checkbox"/>	Communication, information, journalisme
<input type="checkbox"/>	Promotion et commercialisation	<input type="checkbox"/>	Enseignement, recherche
<input type="checkbox"/>	Autres domaines. Précisez : Technique ... Créatif et artistique ... Financier, gestionnaire, commercial ...		

- Quelle(s) fonction(s) occupez-vous dans le cadre de ces missions ? (plusieurs réponses possibles)

<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'ouvrage	<input type="checkbox"/>	Maîtrise d'œuvre	<input type="checkbox"/>	Autres
<input type="checkbox"/>	Assistance à maîtrise d'ouvrage	<input type="checkbox"/>	Gestion, maintenance, maîtrise d'usage		

- **Quel est votre niveau de responsabilité ?**
Dirigez-vous un service ou une équipe ? : OUI ... NON ... Si oui, combien de personnes ? ...
- **Quel est votre rapport à la décision ?** responsabilité ... / aide à la décision ...
- **Quels sont vos marchés ou territoires d'exercice ?** municipal... intercommunal... départemental... régional ... national ... Union européenne ... international ...
- **Si l'activité principale porte sur des programmes :** Indiquez les types de programmes sur les 2 dernières années (plusieurs réponses possibles)

<input type="checkbox"/> Logements neufs individuels	<input type="checkbox"/> Hôtellerie tourisme	<input type="checkbox"/> Paysage, environnement
<input type="checkbox"/> Logements neufs collectifs	<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> Design, mobilier urbain
<input type="checkbox"/> Bureaux	<input type="checkbox"/> Justice – Sécurité	<input type="checkbox"/> Décoration, architecture intérieure
<input type="checkbox"/> Commerces	<input type="checkbox"/> Bâtiments agricoles	<input type="checkbox"/> Voirie-Transport
<input type="checkbox"/> Industrie	<input type="checkbox"/> Stockage	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :
<input type="checkbox"/> Enseignement	<input type="checkbox"/> Réhabilitation, entretien	
<input type="checkbox"/> Culture - loisirs	<input type="checkbox"/> Aménagements urbains	

- **Si vous êtes maîtres d'œuvre ou assistant(e)s à maîtrise d'ouvrage**
Type de maîtres d'ouvrage (indiquer un pourcentage de l'activité) : Public ...% / Privé ...%

Votre activité secondaire éventuelle -----

- **Exercez-vous une ou plusieurs activités complémentaires ?** OUI ... NON ...
- **Si oui, quelles missions exercez-vous ?** cf. tableau page précédente

Vous et l'Ordre des architectes -----

- **Etes-vous inscrit(e) à l'Ordre ?** OUI ... NON ...
Si oui, sous quel(s) mode(s) d'exercice ? Art 14 : Libéral ... Associé ... Salarié... Fonctionnaire ...
Hors Art 14 : CAUE ... Fonctionnaire ... Individuel/Associé ... Salarié ... Etranger ...
- **Si non, avez-vous déjà été inscrit(e) ?** OUI... NON ... Si oui, sous quel(s) mode(s) d'exercice ?
Libéral... Associé... Salarié... Fonctionnaire... Sans exercice RCP... Etranger...

Vos réseaux professionnels et associatifs -----

- **Faites-vous partie d'un réseau ou d'une association ?**
Lié(e) directement à l'exercice de l'activité ... d'information ou de formation ...
de diffusion de la culture architecturale ... d'une association de quartier ... d'autres associations ...

Vos revenus professionnels -----

▪ **Quels sont vos revenus annuels ?** (nets avant impôt)

<input type="checkbox"/> Moins de 16 000 €	<input type="checkbox"/> de 20 à – de 30 000 €	<input type="checkbox"/> de 40 à – de 60 000 €	<input type="checkbox"/> 100 000 € et plus
<input type="checkbox"/> de 16 à – de 20 000 €	<input type="checkbox"/> de 30 à – de 40 000 €	<input type="checkbox"/> de 60 à – de 100 000 €	

Vos remarques complémentaires -----

Suite de l'enquête sur les métiers d'architecte -----

- Une seconde étape de l'enquête cible plus précisément la formation, l'itinéraire professionnel et l'activité.
 Acceptez-vous de participer à cette seconde étape ? OUI ... NON ... Si oui, indiquez ici vos coordonnées
 Nom, Prénom.....
 Adresse électronique.....
 De même si vous souhaitez être informés des résultats de l'enquête

3. Sources

a) Les architectes de la fonction publique d'Etat

Les Architectes et Urbanistes de l'Etat

Centres de ressources et sources

ANABF : <http://anabf.archi.fr>

Bilan statistique de la gestion du corps des Architectes et Urbanistes de l'Etat, DGAFP, Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique, juin 2010.

Contacts et personnes ressources

Annuaire des AUE

Les Architectes en Chef des Monuments Historiques

Sources

Article 1 du décret n°2007-1405 du 28 septembre 2007 portant statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000793409&dateTexte=20080119&fastPos=1&fastReqId=1145496337&oldAction=rechTexte>

Centres de ressources

La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques

<http://www.compagnie-des-architectes-en-chef-des-monuments-historiques.com>

Institut National de Patrimoine

<http://www.inp.fr>

http://www.inp.fr/index.php/fr/devenir_conservateur_du_patrimoine/eleves_et_anciens_eleves

Ecole de Chaillot

<http://www.citechailot.fr/fr/formation/>

Architectes du patrimoine, annuaire des anciens élèves de Chaillot

<http://www.architectes-du-patrimoine.org/spip.php?page=annuaire>

Les architectes-conseils de l'Etat

Centres de ressources

L'association des architectes-conseils a créé une revue, la revue *Conseil* dont les numéros sont en ligne. Voir notamment : « Le sens d'une mission. Les architectes conseil de l'Equipement. 1950-2000 », *Conseil* n°5, 2000. « Etre architecte conseil. Séminaire du 23 novembre 2000. Paris-BNF », *Conseil* n°6, 2001. « Le Havre. Regards sur les territoires.

Repositionnement », Conseil n°16, 2010. *Hommage à Eugène Claudius-Petit. Fondateur du corps des architectes-conseils de l'Etat. 1907-1989*, THOTM éditions, 2007.

Site internet des architectes-conseils de l'Etat. <http://www.architectes-conseils.fr/>

Les enseignants et les chercheurs

Centres de ressources et sources

Bureau des Enseignements, Bureau des Moyens, Service de l'Architecture, Direction Générale des Patrimoines.

Bilan 2011 de la formation professionnelle, Tableaux de synthèse - 1ère partie, Ministère de la culture et de la communication / SG / SRH / DRMF, juin 2012.

Politique de l'architecture, éducation et soutenabilité, plan 2008 - 2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, janvier 2008, Collège des directeurs des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, DAPA / DA / Sous-direction de l'enseignement et de la recherche architecturale.

Vincent FELTESSE, *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, rapport à Madame la ministre de la culture et de la communication, 2013.

Les autres architectes des services centraux, déconcentrés et des établissements publics

Centres de ressources

Présentation du service des architectes de sécurité :

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vos-demarches/Securite-batimentaire/Le-service-des-architectes-de-securite>

Présentation des métiers sur le site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Profil d'ingénieur sur le site du Ministère de l'Intérieur

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Nos-metiers/Administration/Filiere-technique/Metiers-de-la-filiere-technique-immobiliere-et-logistique/Ingenieur-des-services-techniques>

Le RIME, Répertoire Interministériel des Métiers de l'État

<http://rime.fonction-publique.gouv.fr/>

Contacts et personnes ressources

Direction des transports et de la protection du public

Service des architectes de sécurité

12 quai de Gesvres, 75004 Paris

Mèl : Prefpol.DTPP-SDSP-SAS-SIAT-ARCHITECTES@interieur.gouv.fr

b) Entreprises publiques et semi-publiques

Liste des entreprises dont l'Etat français est actionnaire

Transports	Fonds stratégique d'investissement (FSI)
Air France-KLM	
RATP	Industrie
SNCF	Imprimerie Nationale
Infrastructures de transports	Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)
Aéroports de province : Bordeaux-Mérignac, Aéroports de la Côte d'Azur, Aéroports de Lyon, Montpellier-Méditerranée, La Réunion Rolland Garros, Strasbourg Entzheim, Toulouse-Blagnac	La Monnaie de Paris
Aéroports de Paris	Renault
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF	Autres services
Grands ports maritimes : Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes Saint-Nazaire, Paris, Rouen	France Télécom
Réseau ferré de France (RFF)	La Française des Jeux
Énergie	Groupe La Poste
Areva	Médias
EDF	Arte-France
GDF Suez	Audiovisuel extérieur de la France (AEF)
Industrie de défense	France Télévisions
DCI	Radio France
DCNS	Services financiers
EADS	Dexia
Giat Industries Nexter	Autres
Safran	Semmaris (Marché de Rungis)
SNPE	
Thales	

Source

Site internet de l'Agence des participations de l'Etat, document « Panorama général » du rapport 2012. http://www.ape.minefi.gouv.fr/sections/rapports_sur_l_etat/rapport_de_l_etat_ac9656